M. Duval Lou.re pour la taille
de médaille
type.

aux archives.

36508 | B | 1

LIBRAIRIE
MEDICALE
Ch. BOULANGE
14, RUE DE
L'ANCIENNE COMÉDIE
PARIS VI
COMMISSION
EXPORTATION
ACHAT
VENTE
ECHANGE

A. x m

ÉLOGE

DE LA

DOCTRINE D'HIPPOCRATE.

Hommage de l'auteur à la
Société de médecine du
Département

Σοφὸς ὁ πολ-
-λὰ εἰδὼς φυᾶ·
μαθόντες δὲ, λάβροι
παγγλωσσίᾳ, κόρακες ὡς,
ἄκραντα γαρυέμεν.

ΠΙΝΔ. ΟΛ. ΕΙΔ. Β.

50579

DE L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL,

DANS SES RAPPORTS AVEC LA CHIMIE,

Considérée comme science accessoire à la théorie de la Médecine ;

SUIVI

D'un Nouveau Plan d'organisation des Sociétés de Médecine et de Chirurgie et des Etudes médicales, pour le maintien de la chaire d'Hippocrate, fondée aux Écoles de Médecine de Paris.

Opinionum commenta delet dies, naturæ judicia confirmat.
CICER. de Nat. deor.

PAR M. LE CHEVALIER DE MERCY,

Docteur en Médecine de la Faculté de Paris; Professeur particulier de Médecine grecque, attaché à la Faculté depuis 1811, pour la révision des Manuscrits grecs, et la Traduction des OEuvres d'Hippocrate, dédiée AU ROI; Membre honoraire des Universités et de la Société latine d'Iéna, de Leipsick; Associé de la Société Royale des Sciences, Lettres, Arts et Agriculture de Nancy; Médecin de bienfaisance du 8e Arrondissement.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE J.-M. EBERHART,
RUE DU FOIN SAINT-JACQUES, N° 12.

1819.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

AVANT-PROPOS.

Il y a une classe d'antagonistes qui blâment la doctrine d'Hippocrate. Nous serions plus sensibles à leurs déclamations, si l'on rencontroit quelqu'un d'assez raisonnable pour approuver un système qui soit plus d'accord avec la nature. Pour nous, dont l'habitude est de contredire tous ceux qui prétendent légèrement avoir l'évidence de leur côté, nous ne devons pas nous plaindre si les autres ne partagent pas notre opinion. Cependant notre cause est facile à défendre, puisque nous voulons, sans dispute, trouver la vérité, et que nous mettons tous nos soins et toute notre attention à la chercher. Il n'est point généralement de connoissance qui ne soit hérissée de difficultés; et les choses sont enveloppées d'une telle obscurité, notre jugement si foible, que les philosophes les plus savans de l'anti-

quité ont, avec raison, désespéré de réussir dans leurs recherches ; cependant ils ne se sont point rebutés, et la lassitude ne nous fera point abandonner les nôtres. Nous n'avons même d'autre dessein, dans ces discussions pour et contre, que de mettre à portée nos propres juges, d'en tirer ou d'en exprimer quelque chose de vrai ou qui se rapproche de la vérité. La seule différence entr'eux et nous, c'est qu'ils se croient parvenus à la certitude, qu'ils ne doutent point de l'évidence de leurs principes ; tandis que nous trouvons beaucoup de choses probables que nous pourrions admettre aisément, mais que nous n'osons affirmer. Nous sommes plus libres et plus dégagés, parce que notre jugement est indépendant, et que nous ne sommes forcés par aucune nécessité de défendre impérieusement tout ce qu'on voudroit nous prescrire. Les autres se trouvent liés d'avoir pu choisir la meilleure opinion. Dans un âge encore trop foible, ou par déférence pour un ami, ou par les charmes de l'éloquence du seul maître qu'ils ont d'abord entendu, les jeunes gens, qui, sans lumière, jugent de ce qu'ils ne con-

noissent point, se crampon nent à la première secte, comme à un rocher sur lequel la tempête les auroient jetés. Ils ajoutent foi, disent-ils, à un homme qui leur paroît un sage; je les approuverois s'ils pouvoient être juges des sentences d'Hippocrate, sur lesquelles (ou je me trompe fort) les praticiens les plus expérimentés sont seuls juges compétents: mais supposons nos jeunes élèves en état de prendre un parti, ce ne seroit qu'après avoir tout écouté, après avoir passé en revue toutes les opinions; au contraire, ils en jugent d'après les discours et l'autorité d'un seul homme. Je ne sais comment la plûpart des médecins aiment mieux se tromper, et défendre opiniâtrément le système qu'ils ont embrassé, que d'examiner sans obstination, la doctrine la plus constamment d'accord avec elle-même.

Dans le premier Mémoire, nous ferons connoître impartialement, par les discussions des points les plus importans de la science, l'utilité indispensable d'un cours spécial de la doctrine d'Hippocrate; dans le second, nous citerons textuellement les lois et réglemens qui ont été proposés pour le perfec-

tionnement de l'art médical. En m'étayant de tous les titres qui me donnent des droits à l'estime et à la bienveillance de mes collègues, je me suis cru suffisamment autorisé de leurs témoignages, pour embrasser la défense de l'une de nos institutions, dont la suppression est un deuil pour l'humanité. J'ai repoussé toutes les attaques inconsidérées des adversaires de la doctrine du vieillard de Cos ; mon unique desir sera toujours de faire fructifier les progrès de la science, et de réunir sous la bannière d'Hippocrate, tous ceux qui se consacrent à l'art de guérir. Si j'ai réussi dans cette noble tâche, je dirai, avec un poète célèbre :

Exegi monumentum aere perennius.

HORAT.

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

JE suis heureux de me confier à la loyauté de mes compatriotes (1). *Leur sage prévoyance et leur protection éclairée ont assuré mes premiers succès dans la carrière que j'ai embrassée.* « *Si la culture de la* » *langue Grecque, a dit un célèbre professeur* (2), *a* » *rétabli le règne des Belles-lettres sur la barbarie; si* » *elle a formé ces hommes polis, ces écrivains élé-* » *gans, ces bons critiques, ces vrais savans, qui ont* » *honoré leur siècle, et fixé les lois du goût et du* » *beau, on peut dire encore avec plus de fondement,* » *que c'est elle qui a dissipé l'inextricable chaos où les* » *préjugés, l'ignorance et la crédulité avoient plongé* » *la médecine; que c'est elle qui l'a ramenée à ces* » *principes simples et positifs, à cette méthode d'ob-* » *servation, à cette philosophie expérimentale, à cet* » *esprit d'analyse et de comparaison, sans lesquels,*

(1) J'ai été élève de l'école pratique de médecine de Paris.

(2) M. le baron Percy, auteur de l'Eloge historique d'Anuce Foës, prononcé à la séance publique de la faculté de médecine de Paris, en novembre 1810, pour l'inauguration du buste de ce profond et laborieux écrivain.

» *l'art de guérir ne peut être qu'un art aveugle et* » *dangereux ; que c'est elle enfin qui a ranimé, qui* » *a réchauffé la cendre d'Hippocrate, et retiré la* » *doctrine de cet homme étonnant, du milieu des* » *ruines et des décombres de cette multitude de sys-* » *tèmes bisarres et d'opinions grossières qui, si long-* » *temps en voilèrent les imprescriptibles vérités.* » *Vous*, dignes successeurs d'Hippocrate, *dont le nom a jamais célébre est consacré dans les fastes de la gloire et de la science, je n'invoquerai pas en vain votre suffrage. La postérité toute entière se lèveroit pour accabler les contempteurs d'Hippocrate, si vous n'aviez vous-mêmes vengé ses écrits d'un injuste oubli, en exigeant des candidats, une connoissance exacte du père de la médecine. Oui, s'écrie un de nos plus illustres contemporains* (1). « *Je n'ai rencontré dans mes* » *longs voyages, qu'un trop petit nombre de médecins* » *véritablement sur les traces d'Hippocrate, et se di-* » *rigeant dans leur pratique, d'après ses immortelles* » *leçons. Heureux encore qu'ils n'enveloppent pas,* » *dans leur injuste proscription, les livres les plus au-* » *thentiques de notre maître, comme ont fait autrefois* » *et dans les mêmes lieux* Synapius, Jacques Le Mort, » *et quelques autres fougueux obtrectateurs qui ne va-* » *lent pas l'honneur d'être nommés ; mais nous citerons* » *avec une sorte d'orgueil, les Houlier, les Baillou,* » *les Duret, les Foës, les Chartier, les Cabanis, dont* » *les doctes travaux ont enrichi la Faculté de méde-* » *cine de Paris, spécialement chargée à l'époque ac-* » *tuelle, de soutenir avec gloire, son ancienne répu-* » *tation hippocratique. Nos modernes auteurs, dont les*

---

(1) M. Percy, Eloge cité de Foës.

» *éclatans services méritent à tant d'égards la recon-*
» *noissance de la postérité, contens d'ajouter leurs*
» *nombreux triomphes aux trophées de nos guerriers,*
» *ont ainsi contribué à l'illustration et aux progrès de*
» *la médecine. Celle-ci même, au milieu de nos orages*
» *politiques, s'est efforcée de prendre possession de la*
» *légitime succession d'Hippocrate*(1). *La consécration*
» *du buste de Foës, élégant traducteur du philosophe*
» *grec, est un hommage à la foi publique et à la*
» *gloire de notre nation.*

» *Fidèle à ces principes, et jalouse d'associer ses*
» *élèves aux hommages qu'elle se plaît à rendre aux*
» *hommes illustres qui lui ont ouvert la carrière, la*
» *faculté de médecine de Paris, recueille avec un soin*
» *religieux, les monuments qui en retracent l'image.*
» *Elle voudroit les réunir tous, pour leur payer à*
» *tous, son tribut de reconnoissance et d'admiration;*
» *et afin qu'on ne pût faire un pas dans ses parvis, ni*
» *sous ses portiques, sans avoir à contempler et à sa-*
» *luer un des pères de la science, dont on se rappelleroit*
» *en même temps, l'exemple et les leçons; comme*
» *autrefois à Athènes, on ne pouvoit marcher dans*
» *le Pyrée, sans être entouré des statues, sans être*
» *pressé par le souvenir des citoyens généreux, qui*
» *avoient rendu d'éclatans services à leur patrie* (2) ».
Honneur aux contemporains qui professent de pareils principes; la patrie reconnoissante a d'avance con-

---

(1) Cours de la doctrine d'Hippocrate et d'histoire des Cas rares, conservé dans le programme de l'Ecole de Santé de Paris, du temps même de la République.

(2) Discours de M. le baron Percy, pour l'inauguration du buste de Foës.

sacré leurs vertus au temple de mémoire. Honneur aux hommes célèbres qui marchent sur les traces d'Hippocrate, et dont les leçons propagées avec éloquence, sont goûtées avec fruit par des élèves pleins de zèle et d'amour pour les bases fondamentales de la science. Je vous félicite donc, hommes généreux, qui excellez dans votre profession, d'en recueillir l'honneur et le fruit; et vous brillante jeunesse, donnez-vous toute entière à un art qui doit vous attirer toutes sortes d'honneur, de récompense, de gloire et de richesses: vos utiles services et vos généreux efforts, sans doute, seront appréciés de votre patrie et du genre humain. Vous très-honorables professeurs, vous ne désapprouverez pas les vœux que je forme, pour le rétablissement de la chaire d'Hippocrate; trop heureux si ce foible tribut de mes veilles, peut être une excuse de ma témérité.

DE L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL

DANS SES RAPPORTS AVEC LA CHIMIE,

Considérée comme science accessoire à la théorie de la Médecine.

DOCTRINE D'HIPPOCRATE.

L'estime et le respect sont de justes tributs,
Qu'aux plus fiers ennemis arrachent les vertus.
CORNEILLE.

LE monde médical est en rumeur; les systèmes adoptés par nos jeunes médecins nous dévoilent ce que nous avons à craindre pour l'avenir. Il faut absolument tarir la source de toutes nos querelles (1). Je propose pour médiateur le célèbre Hippocrate, dont les immortels chefs-d'œuvre, reconnus de toute l'antiquité pour les bases fondamentales de la science, ont éprouvé toutes les sectes, bravé tous les systèmes, et illustré notre art. La reconnoissance que nous devons au législateur et au philosophe, regardé à juste titre comme le modèle des meilleurs médecins, et proclamé depuis des siècles le bienfaiteur de l'hu-

(1) Examen des Doctrines modernes, par M. Broussais; 2°. l'Expérience médicale objectée aux illusions d'une nouvelle secte, par M. F. Le Roux (de Rennes).

manité, justifie bien la préférence que nous donnons à Hippocrate sur tous les auteurs. Abordons donc franchement le sujet de nos discussions, et voyons si dans l'état actuel de nos connoissances, un cours spécial de la doctrine d'Hippocrate est nécessaire à l'enseignement de l'art médical. En essayant de traiter cette question, pour la ramener à ses vrais principes, nous hasarderons quelques critiques sur la théorie moderne, parce que, malgré tout le respect que nous devons aux contemporains, nous avons promis de dire la vérité : *Amicus Plato, amicus Aristoteles, magis amica veritas.*

En effet, pourquoi ne signalerions-nous pas les inconvénients et même les dangers des systèmes, s'il est prouvé par l'expérience des praticiens les plus recommandables que la médecine Hippocratique est la meilleure? Car, disons-nous, ce doit être le point de mire, vers lequel nos regards doivent constamment se diriger. Mais il y a plus : nous pouvons soutenir en thèse générale, que les principes actuels de la science diffèrent de ceux d'Hippocrate, si l'on s'en rapporte aux découvertes de la chimie. Cette science a été introduite dans l'art de la médecine, au point d'en changer les dogmes les plus importans. On ne raisonne plus que d'après des expériences tentées, pour ainsi dire, chaque jour sur le corps humain; il semble que les préceptes immortels du divin vieillard, ne puissent plus se soutenir à côté des dé-

couvertes chimico-physiologiques. D'autres praticiens ont déjà signalé nos richesses en ce genre, que nous ne proscrivons pas entièrement, mais qu'il faudroit restreindre seulement à l'application des médicamens ; car, c'est ainsi que la chimie est véritablement utile à l'art de guérir. Mais, disons-le, on voudroit nous faire adopter les principes de cette science, pour l'explication des phénomènes physiologiques , afin d'en tirer des conséquences plus ou moins hasardées dans l'observation des maladies; ce qui est évidemment suivre une fausse route, et tomber dans les systèmes les plus outrés.

D'un autre côté, en accordant tout à la sensibilité, et ne tenant aucun compte de la vitalité des fluides, ni des diverses qualités des humeurs et de leurs acrimonies, c'est renouveler le système de l'irritation ou du solidisme, qui n'est pas moins opposé à la doctrine d'Hippocrate que la théorie chimique. Nous réfuterons dans ce mémoire, par les principes de l'anatomie et de la physiologie, l'explication des affinités chimiques, pour ce qui concerne l'analyse de nos fonctions: nous bannirons également de la pratique médicale, la théorie exclusive de l'irritation ou du solidisme, en nous bornant exclusivement à l'observation exacte des maladies.

Quelques contemporains ont beaucoup reproché à Galien de s'être exprimé, d'après Hippocrate, avec trop de franchise sur les diverses qualités

des humeurs, qui néanmoins sont toutes sous ladépendance de la circulation générale. Il auroit sans doute mieux valu, pour déguiser la vérité, ne point parler aux oreilles chastes, ni de bile, ni de sang, ni de pituite, ni d'atrabile, puisque la théorie moderne, fondée sur la chimie, n'admet point le mélange accidentel des humeurs, et leur crudité; par conséquent il ne peut plus être question ici de la coction, ni des crises sur lesquelles roule néanmoins presque toute la doctrine d'Hippocrate : celle-ci reconnoît des humeurs dégénérées, et même la décomposition du sang; la présence de la bile dans ce fluide, et celle de la pituite et de l'atrabile dans les urines et les déjections; et aussi des sueurs, des hémorrhagies et des dépôts critiques par défaut d'assimilation des humeurs et de décomposition du sang. Nous admettons encore dans la doctrine d'Hippocrate les diathèses sanguine, pituiteuse, bilieuse, atrabilaire, purulente, cancéreuse, vénérienne, scorbutique, scrophuleuse, dartreuse, etc. etc. Les voies de dépuration des différentes humeurs sont invariablement le tissu cellulaire, les glandes, les follicules sébacés, les canaux sécréteurs et excréteurs, les vaisseaux sanguins et lymphatiques. On parvient ainsi à expliquer la délitescence subite et la métastase, les abcès, les apostèmes, à la suite de répercussion de la gale, des dartres et de la goutte.

Il n'en est pas tout-à-fait de même dans la théorie moderne : les fluides ne jouent aucun rôle dans

l'économie ; tout se borne à l'irritation ou au spasme des organes. En effet, la chimie ne fait aucune distinction des qualités du sang d'un scorbutique, et d'un jeune homme sain et vigoureux: il importe peu que l'inflammation soit générale ou locale; qu'elle soit occasionnée par la bile ou par le sang; et d'autre part la théorie de l'irritation bouleverse tellement les principes de l'art de guérir, que le traitement des maladies est alors soumis à tous les écarts de la sensibilité! Il s'en faut bien cependant que les découvertes chimiques aient le pouvoir, comme on le prétend, de changer entièrement la face des sciences; elles n'expliquent point du tout les causes des affections morbifiques. La surabondance des humeurs est admise dans la théorie de l'irritation; mais on nie la décomposition du sang et des humeurs, leurs bonnes ou mauvaises qualités, et leurs acrimonies. Les solides jouent le rôle principal dans toutes les maladies: mais lorsque la sensibilité est très-exaltée, il n'y a point d'évacuations : d'ailleurs celles-ci ne sont-elles point en rapport avec les crises et la périodicité des fièvres? Au contraire, les crises sont ici des êtres de raison : les hémorrhagies à la fin des fièvres putrides, qu'elles terminent sans retour; la dysenterie, les parotides et les dépôts, qui arrivent si souvent dans ce genre de maladies; les urines purulentes, chargées de mucosités dans les fièvres dites pituiteuses; les selles chargées de glaires ou même de pus sans

lésion des intestins, ni de la vessie; les sueurs, les déjections et les vomissemens de bile, notamment à la fin des fièvres bilieuses; enfin les phénomènes critiques concomitans qui se passent sous nos yeux dans un temps déterminé, que l'on peut prévoir par la seule observation: voilà, disons-nous, l'extrême différence qu'il y a entre la théorie moderne, qui ne tient compte que de l'irritation bornée aux seuls organes affectés, et la doctrine d'Hippocrate, qui reconnoît les diverses qualités des humeurs, indépendamment de l'irritation des solides; les crises et les mouvemens critiques sous la dépendance desquels sont les humeurs qui proviennent toutes de la circulation générale.

Ces principes une fois établis, il est difficile de ne pas reconnoître la vérité des sentences d'Hippocrate; mais si l'on s'en rapporte à des explications purement hypothétiques, on finit par ne plus s'entendre même sur les premiers principes de l'art.

On a fait l'analyse chimique de nos humeurs, et cette découverte a donné lieu à des explications qui renversent les lois de la sensibilité pour l'explication des phénomènes morbifiques; enfin, dans le délire des compositions et des affinités chimiques, on a bien osé hasarder la proposition de faire artificiellement du sang. La bile n'a jamais, dit-on, pu s'introduire dans le torrent de la circulation; les humeurs ne se putréfient jamais dans le corps vivant; donc, il ne faut reconnoître ici que l'irri-

tation, quoiqu'on ne nie pas que les gaz délétères et le contact ou la contagion puissent développer une sorte de ferment dans nos humeurs au sein même de la circulation, où s'allume bientôt la fièvre; témoins la rougeole, la variole, la vaccine, les fièvres putrides, malignes, les bubons et la peste. Il est évident au moins dans ces maladies, que les humeurs sont spécialement affectées; car, la suppuration et la coction sont ici bien manifestes ; les sueurs ayant une odeur particulière, et surtout les urines et les déjections. L'inoculation et la contagion se développent à l'égal l'une de l'autre dans le système lymphatique, sur les surfaces cutanée, pulmonaire et intestinale; et bientôt se communiquent à la circulation générale. Enfin, si une sorte de ferment n'existoit pas dans les humeurs, soit naturellement, soit accidentellement, on ne pourroit jamais prévenir le développement du germe de la variole, par l'inoculation de la vaccine; jamais les fièvres contagieuses, ni le typhus, ne feroient de si grands ravages dans les camps, les vaisseaux, les prisons et les armées; jamais il n'y auroit de maladies épidémiques par la constitution dominante des qualités de l'air suivant les saisons; enfin, les différens virus qui attaquent avec une sorte de fureur le principe vital, et détruisent les solides et les fluides, n'auroient d'autres résultats que l'inflammation locale, et par conséquent seroient toujours bornés à la partie affectée : la gale, les dartres, la lèpre, et

tous les vices de la peau, ne pulluleroient pas constamment; il n'y auroit aucun danger de les faire disparoître sans nulle précaution; l'inflammation, quelle qu'elle soit, ne dépasseroit pas les limites d'un organe : vainement on objectera ici les lois de la sympathie, puisqu'en ayant l'attention de suivre exactement l'indication des symptômes, on seroit assuré de faire cesser à l'instant-même les accidens; et souvent au contraire la fièvre résiste à tous les moyens curatifs, lorsque les premiers symptômes d'irritation ont totalement cessé. Cela est surtout visible dans le cours du typhus et des fièvres continues, où l'on a procuré d'abord des vomissemens ou des évacuations du ventre, par les vomitifs et les purgatifs. Néanmoins, s'il s'agit d'une fièvre ardente compliquée d'une pleurodynie, ou même d'une pleurésie, celle-ci parcourt régulièrement ses périodes, et la pleurésie et la fièvre ne se terminent qu'à une époque simultanée, qui peut encore se prévoir par le changement d'heure et les variations des paroxismes; alors on peut prédire une guérison prochaine. Le travail, qui accompagne presque toutes les maladies, n'est point un accident qu'on puisse toujours maîtriser : l'altération des humeurs suppose leur assimilation : c'est de cette manière qu'on explique pourquoi la fièvre elle-même est critique. Ce qui se passe tous les jours sous nos yeux, dans le travail de la digestion pour la formation du chyle en est un exemple bien remarquable. Ce fluide ne peut être assimilé aux hu-

meurs, qu'après avoir reçu une préparation convenable par l'organe de la digestion, et s'être mêlé entièrement au sang. L'anatomie et la physiologie nous démontrent, que la chylification se passe primitivement dans le système des vaisseaux chyleux, qui abondent sur toute la surface des intestins, du mésentère, et que le sang circule dans le foie et la rate, d'une manière particulière. Des humeurs dont la nature est fort différente, savoir : la bile jaune et cystique, et le fluide pancréatique concourent à donner au chyle la limpidité nécessaire ; en un mot, cet ordre naturel dans la préparation du chyle, ne peut être interverti sans altérer les autres fonctions ; bientôt le sang, qui puise à cette source ses élémens propres, se dépouille de toutes ses qualités nutritives ; il noircit et se décompose, même en recevant l'air le plus pur dans les poumons.

Nous venons de prouver que, lorsque la chylification est imparfaite, le sang se décomposoit à la longue ainsi que les autres humeurs. La bile cesse d'être propre à la défécation, et les alimens ne subissent plus, quoique soumis à l'action des intestins, la préparation nécessaire pour l'extraction de leurs molécules alibiles ; la nutrition languit, les digestions deviennent de plus en plus imparfaites ; enfin, l'obstruction du foie suffit pour produire tous ces fâcheux résultats par l'interruption de la secrétion de la bile : on voit naître successivement la décoloration de la peau, la

lenteur des mouvemens, l'empâtement, l'infiltration des extrêmités, l'hydropisie et la mort. Les longs sièges des villes, où l'on manque des choses les plus nécessaires à la vie, et surtout d'alimens de bonne qualité, ont fourni des exemples effrayans de mortalité, que les médecins observateurs n'ont pas manqué de consigner dans les fastes de la science.

Si nous interrogeons la pratique médicale, nous parviendrons à prouver également que, dans les affections du foie, il est nécessaire surtout de rétablir la sécrétion de la bile; son défaut d'excrétion dépend quelquefois de l'obstruction des canaux cystiques, cholédoques ou hépatiques. Dans tous les cas, les résultats sont à peu près les mêmes. Cependant l'érysipèle et l'ictère sont quelquefois critiques dans les fièvres : alors la bile se porte à la peau, en suivant la route des vaisseaux lymphatiques. On voit quelquefois l'ictère à la suite de rétropulsion de la goutte, ou d'une dartre située à la surface du derme. De même l'érysipèle se jete quelquefois sur le système cutané à l'occasion d'une inflammation du foie. J'ai vu l'ictère devenir critique dans quelques fièvres, et dans la pleurésie : si donc l'érysipèle, au lieu d'attaquer l'organe cutané, se porte sur les parties internes, il en résulte une inflammation plus ou moins profonde, et l'on convient généralement qu'il est d'une sage pratique, de faire cesser à l'instant même les premiers accidens par les révulsifs, par

la saignée et les épispastiques. Il est donc prouvé que la bile peut produire des inflammations externes; son mélange avec le sang, même en se portant à la peau, produit des érysipèles et des dépôts phlegmoneux. Donc, en s'introduisant dans la circulation, elle peut exciter le jeu des vaisseaux et faire naître la fièvre : voilà ce qu'il nous importoit de prouver. Et qu'on ne dise pas que la chimie n'a pas reconnu l'existence de la bile dans le sang; et qu'en injectant quelques atômes de ce fluide dans les veines, on produit des désordres suivis de la mort. Il a été démontré par de nouvelles expériences, que des injections de bile dans les vaisseaux sanguins, n'ont point effrayé des chimistes plus hardis, qui ont retrouvé cette humeur dans le torrent de la circulation. Or, disons-nous, il faut bien, si deux fluides sont hétérogènes, qu'ils éprouvent une sorte de mouvement intestin dans leurs molécules qui irritent les vaisseaux sanguins, jusqu'à ce que l'homogénéité de leurs principes soit rétablie par la coction ou l'assimilation. Ainsi, les principes de la bile venant à dominer sur le sang, ils le décomposent. De là, les taches bleues, livides, et les gangrènes subites, dans les érysipèles phlegmoneux, accompagnés d'ictère. Nous avons été plusieurs fois témoins de cette terminaison fatale, malgré tous les secours de l'art. Il en sera à peu près de même des fièvres contagieuses; si des atômes ou des corpuscules étrangers, qui s'échappent des corps

malades, s'introduisent dans la circulation, par absorption, inhalation ou inoculation; les abcès gangréneux et les fièvres malignes subitement mortelles, chez les individus qui ont reçu la contagion, ou qui se sont fait une légère blessure, en disséquant ou en touchant des cadavres infectés de principes contagieux, ne reconnoissent pas une autre source. Nous avons nous-même failli être victime dans une occasion semblable. Voilà donc réellement quelle est l'origine de la fièvre : qu'elle soit continue ou intermittente ou rémittente, cela ne change rien à nos observations. S'il s'agit d'une fièvre pituiteuse, et non contagieuse, il faut admettre encore ici le mélange imparfait des élémens du sang. On voit que cette fièvre attaque particulièrement les tempéramens lymphatiques ou pituiteux, chez lesquels le serum paroît surtout prédominer, ainsi que le fluide lymphatique; la pâleur de la peau, et la disposition aux affections chroniques, en sont la preuve. On doit supposer que, la rate ne joue pas un rôle purement passif dans l'économie, surtout pour la digestion. Cet organe est particulièrement affecté dans l'hydropisie : il paroît devoir assimiler la sérosité du sang pour le rendre plus épais, de même que le foie est chargé de sécréter la bile, pour lui donner plus de fluidité. Ainsi, l'excès de sérosité ou de mucosité abonde réellement dans la circulation, lorsque la rate cesse de faire ses fonctions; cela arrive particulièrement

chez les sujets hypocondriaques et chez les filles chlorotiques, à cause de la suppression des menstrues, et du flux hémorroïdal : or, il en résulte toujours la plénitude du système veineux du bas ventre, et, de proche en proche, l'obstruction de la rate, son engorgement, et le reflux du sang dans la veine porte et dans la veine cave. Ainsi l'anatomie nous explique comment il y a surabondance du serum par rapport au caillot.

La théorie moderne, fondée sur la chimie, n'admet aucun de ces résultats. Hippocrate a remarqué le danger de la péripneumonie chez les sujets qui s'exercent beaucoup; tandis que cette maladie est moins à craindre pour les individus qui font peu d'exercice. La raison en est claire, en ce que, toutes choses égales d'ailleurs, le sang beaucoup plus chaud et beaucoup plus épais chez les jeunes gens et les sujets les plus robustes, excite une fièvre d'autant plus forte et fait craindre davantage la suppuration. Dans la théorie moderne, le sang inflammatoire et le sang d'un scorbutique ne diffèrent pas par leurs principes chimiques; néanmoins ces affections morbifiques, dans la nature vivante, ne se ressemblent pas plus que le jour à la nuit. Nous pourrions en dire autant des affections bilieuse et sanguine. La doctrine des tempéramens, qu'il importe tant d'étudier, ne seroit ici qu'un être de raison; tandis que dans le système d'Hippocrate, c'est la nature elle-même qui l'a créée. Enfin, selon la chimie moderne, le

chyle d'un hydropique et celui d'un sujet bien portant, ne présentent pas de différences sensibles, par rapport à leurs élémens. Voici encore la nutrition, l'une des fonctions les plus importantes de l'économie, réduite à un état de nullité. Pour la sanguification, essentiellement unie à la chylification, la chimie reconnoît qu'elle se passe entièrement dans le poumon : ainsi le foie, la rate, le pancréas, les canaux destinés à charrier le chyle, la lymphe et la bile, peuvent être obstrués ou même complètement obturès ; le sang qui contient tous les élémens de la bile, pourra en former dans le sein de la circulation et suppléer à sa sécrétion dans le foie ; enfin, il suffira que le sang puisse circuler dans le poumon, pour y acquérir la couleur rouge par l'oxygénation d'un sulfate de fer, qui probablement étoit blanc dans le chyle. L'acide carbonique se développera librement et s'unira à l'azote : voilà l'origine de l'exhalation aqueuse pulmonaire, de la transpiration cutanée et de l'obestié graisseuse; ainsi notre corps ne seroit autre chose qu'un alembic perpétuel. Je dis donc, que les expériences chimiques tentées sur nos humeurs sont inutiles, parce qu'on ne peut les faire avec le secours de la chaleur animale, laquelle entretient la sensibilité et l'irritabilité d'où dépend la vie des organes ; qu'il n'est aucun moyen connu de s'assurer de la nature du fluide subtil, qui parcourt les nerfs et anime la circulation : quoique ce fluide res-

semble beaucoup par ses effets, à l'électricité et mieux encore au galvanisme et au magnétisme avec lesquels il a les plus grandes affinités ; par exemple, si un nerf touche un muscle, celui-ci entre de suite en contraction ; donc le nerf est le moteur de la contractilité et de l'irritabilité ; qu'il résulte encore de la formation même des parties du corps humain, que le cerveau et les nerfs sont non seulement les premières parties développées dans l'organisme animal, mais encore que les autres tissus leur sont évidemment soumis ; que tous vivent et se nourrissent sous l'influence particulière des nerfs et de la circulation, sans en excepter même les humeurs ; tellement que, les passions fortes, l'imagination vive, l'électricité, les terreurs profondes, suffisent pour accélérer ou éteindre subitement l'action des nerfs, et suspendre en un moment tous les ressorts qui entretiennent la circulation et la vie. Le sang et les humeurs se décomposent par les mêmes causes qui agissent sur les solides ; il seroit donc superflu d'insister plus longtemps, et d'après des faits plus évidens, pour prouver l'insuffisance et même l'inutilité des expériences chimiques pour la composition des humeurs, puisque celles-ci étant uniquement sous la dépendance de la sensibilité et de la chaleur animale ou du fluide vital ; loin d'être saturées de ce fluide, au moment des expériences, mais au contraire privées de chaleur, ne sont plus soumises à la sensibilité : donc les ex-

périences chimiques n'ont souvent d'autres résultats que ceux d'une pure curiosité.

« Cependant nos théories physiques modernes « supposent à ces diverses matières, des facultés « de mouvemens comme leur étant propres. Elles « attribuent aux unes celle de repousser ou d'écar- « ter les corps ; aux autres celle de les altérer : « selon ces théories, le calorique est une ma- « tière tellement active en elle-même, c'est-à-dire « par sa nature, qu'en pénétrant les corps elle « repousse de toutes parts leurs parties, les écarte « les unes des autres, et bientôt dilate ces corps, « les liquiéfie ou les volatilise après avoir détruit « l'aggrégation de leurs parties, si elle ne peut les « dénaturer entièrement. Le fluide électrique et « le fluide magnétique ont aussi en propre, sui- « vant les mêmes théories, les facultés de repous- « ser, d'altérer, etc. Sans doute, c'est d'après des « faits très-positifs et bien constatés qu'on a établi « comme principes ces résultats d'observation. « Néanmoins ces prétendus principes ne peuvent « être que des erreurs, quoiqu'ils soient appuyés « sur des faits certains, parce qu'on n'a pas fait « attention que les facultés du mouvement attri- « buées aux matières que je viens de citer ne sont « qu'accidentelles, que circonstantielles, et non « réellement propres à des matières ; enfin, parce « qu'il ne peut être vrai qu'aucune matière, quelle « qu'elle soit, puisse avoir en elle-même du « mouvement, de l'activité : en un mot, la faculté

« de

« de faire quelque chose, sans être douée de la « puissance vitale.

« Mais, dira-t-on, les fluides cités ne se mon- « trent jamais que dans un état d'activité, un état « de pouvoir. Cela se peut; mais que doit-on en « conclure, sinon que nous n'avons de moyens « pour les observer que lorsqu'ils sont dans cet « état?»

Or, ces conclusions, puisées dans un extrait du nouveau dictionnaire d'Histoire naturelle, confirment les nombreuses observations consignées dans mes ouvrages pour prouver l'insuffisance des doctrines modernes, et la nécessité d'étudier les sentences d'Hippocrate.

Nous avons prouvé que l'assimilation est purement la conversion d'un fluide imparfait en un autre plus parfait, et homogène d'après les lois de la vie; et que la chaleur innée dont est pourvu le sang, et qui entretient la circulation, suffisoit pour opérer la coction des humeurs. Ainsi les élémens des solides et des fluides se réparent d'eux-mêmes par le fluide circulatoire. On peut encore observer que le pus qui provient du sang se forme par la coction ; on en a la preuve dans les dépôts venus à suppuration à la suite d'une violente contusion, ou même de gangrène par la simple décomposition du sang.

Cependant, d'après les expériences chimiques, le caillot, dans les fièvres inflammatoires et putrides, ne diffère presque pas de lui-même par ses

affinités. Le pus d'un abcès ou d'un ulcère est souvent semblable; et néanmoins l'empyème et la vomique présentent des résultats bien différens dans la pratique médicale. Enfin, si l'on consulte de préférence les indications de la théorie moderne, qui reconnoît toujours en principe l'excès de sensibilité, comme l'unique cause du spasme et de l'irritation des solides; les phlegmasies générales et locales seroient toujours curables, par l'opium, les bains, la saignée, les vomitifs ou les purgatifs, sans la moindre distinction du genre, ni des qualités des humeurs dominantes, ni de leur acrimonie, ni des différens virus; la peste même, ne seroit qu'une irritation des glandes; les hémorrhagies et les autres évacuations, qui devroient toujours arriver dans le temps de l'invasion, ne seroient jamais critiques à la fin des fièvres. Les tempéramens sanguins, bilieux, atrabilaires ou mélancoliques, pituiteux, ou lymphatiques et les idiosyncrasies, si remarquables dans quelques individus, ne présenteroient communément aucun résultat pour la sûreté de la pratique médicale; il suffiroit d'agir d'après les lois seules de la sensibilité, et de s'opposer à l'irritation ou à la tension des solides. Tout cela, disons-nous, ne s'accorde point avec les sages préceptes d'Hippocrate, dont les immortels traités mettent dans la plus grande évidence la certitude de sa doctrine. Nous allons exposer ici, d'après sa méthode, la conduite que doit tenir le médecin lorsqu'il veut étudier les maladies.

Il faut observer soi-même, jour par jour, les phénomènes morbifiques, pour ne point errer au hasard dans le traitement curatif. C'est par l'observation exacte des maladies, utilement rapprochées les unes des autres, qu'il est possible de se former une juste idée de leur nature, de leurs causes et de leurs effets, à raison des tempéramens, des âges, des sexes, des passions, de la contagion, du régime et du genre de vie habituel. Prétendre, que les humeurs ne jouent aucun rôle dans l'économie; que l'érysipèle et l'ictère ne sont point engendrés le plus communément par la bile ; ni les fièvres inflammatoires par le sang; ni le typhus contagieux et les fièvres putrides et malignes par l'altération de ce fluide vital; c'est évidemment se tromper sur la nature de toutes ces affections.

En effet, le sang est rouge et rutilant chez les sujets qui boivent beaucoup et font bonne chère; au contraire, il est noir et chargé de glaires ou de mucosités chez les sujets cacochymes, les vieillards, les hypocondriaques et les filles chlorotiques. La cacochymie et l'hydropisie ne sont ordinairement que le dernier degré de la dégénération des fluides, et du défaut de sécrétion de la bile; quoique, dans certains cas, l'hydropisie et même la cacochymie puissent être guéries par la saignée à cause de la pléthore. A la vérité, le sang devient rouge dans le poumon; mais il achève d'acquérir la consistance convenable par l'action des vaisseaux qui conservent à ce fluide la chaleur innée

dont il est animé naturellement, qui peut s'accroître par une infinité de causes, et développer ainsi la sensibilité et l'irritabilité à l'excès; d'où résulte la fièvre. Mais, des qualités du chyle dérive surtout l'exacte composition du sang. Les alimens âcres produisent généralement l'acrimonie des humeurs; et l'irritation qui en est la suite, amène souvent des hémorrhagies, des sueurs, des diarrhées excessives, la lienterie, et l'hydropisie, des abcès et des dépots critiques. L'épaississement du chyle, occasionne le carreau ou l'obstruction des glandes, du mésentère chez les nouveau-nés; et chez les adultes, l'obstruction du foie, de la rate et du pancréas.

Hippocrate observe soigneusement les périodes des maladies, leurs retours et leur durée; il en distingue le commencement, le milieu et la fin : il nomme ces trois temps bien distincts, l'invasion, la coction et la crise. Toute maladie produit ordinairement l'augmentation des sécrétions et des excrétions, qui deviennent communément critiques. Toute fièvre, excepté l'éphémère, nerveuse ou synoque, s'accompagne d'un travail préparatoire pour la coction ou l'assimilation des humeurs, que la nature a soin d'élaborer dans le plus grand nombre de cas, afin de leur préparer une issue convenable par les divers émonctoires; et, pour cette raison, les organes affectés présentent toujours des signes plus ou moins évidens des progrès de la maladie; donc on peut

en prévoir la durée et la terminaison, facile ou dangereuse, en consultant les évacuations. Ainsi, l'expectoration, le vomissement, les selles, les urines, les sueurs, les hémorrhagies, le flux menstruel, hémorrhoïdal, l'hématémèse, l'épistaxis, les abcès, les dépôts critiques, l'érysipèle, le phlegmon, sont généralement les voies que la nature emploie pour se débarrasser du superflu des humeurs, ou des principes qui causent leur altération.

Les voies de guérison peuvent d'ailleurs être dirigées utilement par l'art, au moyen des signes tirés du pouls, de la langue, de la chaleur et de la couleur de la peau, des yeux, du visage et des autres parties du corps; et aussi de la présence et de la nature des diverses humeurs. Tous les pronostics d'Hippocrate sont fondés sur ces principes. Son école est particulièrement basée sur l'observation des signes diagnostics et pronostics : *s'enquérir et guérir*, voilà ce que doit se proposer le médecin praticien, à l'exemple d'Hippocrate.

Le but de toute entreprise doit être déterminé d'avance, bien circonscrit dans son objet, envisagé dans toutes les opérations, toutes les actions qui tendent à y conduire. Lorsque l'on n'a point fixé ce qu'on cherche, ce que l'on veut savoir et où l'on veut parvenir; tout ce que l'on peut faire n'aboutit à rien. Bien des personnes inscrivent plusieurs fois par jour, pendant une longue suite d'années, tous les phénomènes des maladies, à

des heures déterminées, et n'ont jamais rien appris. Bien d'autres médecins, après Hippocrate, ont aussi observé exactement et noté pendant des siècles, les faits qui se passent journellement sous leurs yeux en médecine, c'est-à-dire, les effets trop souvent désastreux des maladies et surtout des épidémies. Beaucoup d'autres sont dans le même cas. On auroit une annotation semblable de faits de médecine, embrassant même une durée de dix mille années, qu'on n'en sauroit pas davantage. Personne ne voudroit s'enfoncer ou pénétrer dans ce dédale de notes et d'observations, sans relation avec les moyens, qui seuls peuvent faire atteindre celui qu'on devroit se proposer.

Convaincu du premier fondement de ces réflexions, notre auteur détermine d'abord son but, celui de la médecine dont il vouloit commencer l'édifice; et il acquit la connoissance des maladies, celle des caractères de chacune d'elles, celle enfin de leur source, des causes qui les produisent, et de celles de ces causes qui amènent dans l'atmosphère d'une région, l'état de choses essentiel à la formation de chaque sorte d'affection morbifique.

Ce but ainsi déterminé, plus d'équivoque ; on ne pourra plus confondre avec la médecine diverses parties de nos recherches concernant les autres sciences accessoires, et qui n'ont réellement avec l'observation aucun rapport réel. On ne pourra plus paroître s'occuper de médecine, lorsqu'on n'a en vue, que des sujets qui n'y tien-

nent ou ne s'y rapportent nullement; comme ceux dont s'occupoient les philosophes du temps d'Hippocrate. La possibilité de parvenir à tout but qu'on se propose, doit être reconnue avant de rien entreprendre; hors de là, l'entreprise seroit une folie. Hippocrate, pénétré de cette vérité, sentit donc qu'il falloit s'assurer par des voies qu'avoue la saine raison, si le but qu'il s'étoit proposé pouvoit être réellement atteint, sinon par lui-même, du moins par ceux ensuite qui emploieroient les moyens convenables; or, pour fonder cette seconde détermination, il s'arrêta aux deux considérations suivantes.

Première considération. Tout mouvement, ou changement quelconque, en un mot, tout phénomène observable dans le corps humain, dans toute partie sans exception de l'organisme animal, se trouve régi et dirigé par les lois de la vie ou de la sensibilité, et conséquemment toute maladie est subordonnée à ces lois, depuis celles qui constituent les causes les plus éloignées jusqu'à celles qui président immédiatement à l'effectuation du fait ou du phénomène observé. Les premières sont toujours les plus simples, tandis que les dernières sont en général les plus compliquées. Il y a donc hyérarchie dans les lois régissantes, et par là, il y a pour l'homme, possibilité à l'aide de l'observation et de l'étude, de parvenir à la connoissance de ces lois.

Seconde considération. Si les causes premières qui amènent successivement dans l'atmosphère de chaque région du globe, les différens états de

choses propres à la production des maladies, indépendamment des causes individuelles, appartiennent, dans leurs changemens d'action sur le corps humain, à un ordre régulier de changemens ou de variations des phénomènes ou des actions de la vie, c'est-à-dire des fonctions des organes que l'homme connoisse ou soit à portée de connoître ; alors la source de chaque sorte de maladies se trouvera susceptible de lui être connue.

Ainsi, fondé sur le résultat des deux considérations précédentes, Hippocrate reconnut qu'il y avoit lieu d'entreprendre l'étude de la médecine ; qu'il y avoit possibilité de connoître les premières causes, qui amènent dans l'économie animale les différentes lésions de fonctions, qui favorisent la formation des maladies, et qu'à l'aide des observations de détail, il n'étoit pas impossible que l'on parvînt jusqu'à assigner les causes immédiates des principaux faits ou phénomènes morbifiques. Il y avoit donc possibilité d'atteindre le but proposé. Il ne s'agit plus actuellement que de reconnaître quels sont les moyens les plus propres à y faire parvenir.

Les moyens qui peuvent faire atteindre un but quelconque dans toute entreprise, constituent la troisième condition à remplir avant de s'y livrer ; car il ne suffit pas d'avoir fixé le but et de s'être assuré de la possibilité d'y parvenir, il faut encore déterminer d'avance quels sont les moyens les plus propres à nous y conduire.

Certes, ce ne sera pas en inscrivant régulière-

ment et plusieurs fois par jour, les faits médicaux sur des tableaux limités par les mois et les jours, et, sans relation avec les causes principales agissantes; en cumulant progressivement ces tableaux faits pendant des siècles; en n'étudiant pas, et ne rapportant à rien les observations recueillies, qu'on parviendra à faire la moindre découverte rélativement aux causes qui donnent lieu à la formation des différentes maladies. Cet usage inconsidéré a déjà de l'ancienneté, et son produit constamment réduit à zéro, atteste assez le fondement de cette assertion. Hippocrate conçut donc le projet de déduire des faits déjà observés, les conséquences immédiates dont la fréquence et la régularité devoient lui fournir des axiomes essentiels à la pratique médicale. C'est ainsi qu'il dut concevoir et exécuter son plan des aphorismes ; pour ne parler ici que de l'ouvrage le plus important sorti de la plume de ce célèbre écrivain.

Au reste, on peut disposer des faits en médecine dans l'ordre suivant.

1°. Faire une annotation des faits et observations fournis par la pratique médicale, toujours appropriée à l'objet que l'on a en vue; aux besoins de l'étude entreprise, consistant à inscrire ces faits et ces observations sur des tableaux toujours limités par les caractères les plus prononcés des maladies; et offrant constamment dans une colonne en regard des observations déjà inscrites,

les principaux points de mutation de la cause agissante reconnue pour celle qui a le plus d'influence sur la marche des phénomènes ou des symptômes morbifiques, et qui change le plus promptement d'intensité d'action;

2°. Etablir une correspondance médicale aussi étendue et aussi multipliée dans ses rayons qu'il sera possible, afin que, rassemblant au point central de cette correspondance toutes les observations recueillies ailleurs, et les inscrivant sur des tableaux communs ou de comparaison, disposés toujours suivant l'annotation ci-dessus, l'on puisse reconnoître parmi les faits observés ceux qui résultent des modifications produites par les localités ou les causes accidentelles, et les distinguer de ceux qui sont les suites des grandes influences exercées sur les invididus, par les causes plus puissantes de l'atmosphère, ou du régime, des passions, de l'âge, des sexes, du tempérament, des idiosyncrasies; ce qu'il faut toujours avoir soin de distinguer dans la pratique médicale. On est parvenu ainsi à mettre de l'ordre dans les recherches sur la vaccine. Cet exemple nous suffira pour indiquer les mêmes moyens toutes les fois qu'il s'agira de quelque découverte essentielle à la médecine; et ce plan peut être continué utilement par toutes les sociétés de médecine, surtout à l'égard des épidémies et des maladies contagieuses inconnues;

3°. Enfin une étude constamment suivie, des

faits observés comparés aux causes supposées capables d'y avoir donné lieu : cette étude doit être partagée en plusieurs ordres de considérations, savoir : en premier lieu, les faits particuliers à mesure qu'ils sont produits, les comparant à l'état de choses du moment et à celui qui a précédé; en second lieu, l'ensemble des faits divers et simultanés qui contiennent un état de choses distinct ou particulier, le rapportant au point d'action le plus prochain indiqué dans la colonne en regard; en troisième lieu, la disposition générale des différentes sortes de points d'action de la cause principale, comparant cette disposition générale à l'état de choses qui s'offre alors dans l'atmosphère (pour les maladies épidémiques) et sur les individus, pour celles qui sont contagieuses; et multipliant les comparaisons de cette nature avec d'autres dispositions générales, soit analogues, soit opposées, observées en différents lieux et en différentes saisons et en diverses années; on parviendra ainsi à former des tableaux raisonnés de constitutions épidémiques.

Tels sont les trois moyens reconnus par Hippocrate, comme les seuls propres à faire atteindre le but qu'on doit se proposer dans l'étude de la médecine. Ainsi, ayant fixé le but et démontré la possibilité d'obtenir des succès dans l'entreprise, et indiqué les moyens d'y parvenir, il établit une théorie dont les résultats sont toujours soumis à l'expérience.

On voit qu'il n'est point question ici d'aucune des sciences accessoires à la pratique de la médecine ; il est évident qu'un médecin doit être préalablement instruit sur les diverses branches de l'histoire naturelle propres à éclairer la pratique médicale. Ainsi je n'exclue point de l'enseignement médical, les connoissances générales qui doivent perfectionner l'observation raisonnée des causes et des effets des maladies ; c'est évidemment en se rendant compte des causes principales qu'on parviendra à en saisir les moindres détails. Ce plan que je viens d'exposer a trait en grande partie à la nécessité des études nosographiques. Hippocrate a évidemment fait sentir aux médecins l'utilité indispensable de la météorologie, pour la connoissance et la précision en quelque sorte des phénomènes et des changemens atmosphériques. Ce but est réduit à ses justes moyens approximatifs dans l'immortel traité des airs, des eaux et des lieux. Voyons d'abord quels éclaircissemens l'on peut tirer des phénomènes atmosphériques.

« En tout temps une moitié entière de la sur-
» face du globe est frappée par la lumière du so-
» leil, en sorte que, par la révolution diurne de
» ce globe sur son axe, tous les points de sa sur-
» face en reçoivent alternativement l'influence :
» or, comme c'est uniquement sur les points
» résistans au passage de la lumière directe que
» se forme le calorique qu'elle peut produire, que
» c'est par le refoulement d'une matière particu-

» lière qu'elle exécute sur ces points résistans,
» qu'elle réduit celle-ci à l'état de calorique; et
» qu'enfin tout corps transparent qui la laisse
» entièrement passer, n'en reçoit aucune augmen-
» tation de température; il s'en suit qu'il se forme
» continuellement à la surface d'une moitié du
» globe une énorme quantité de matière réduite
» à l'état de calorique, matière alors active et
» qui reprendroit rapidement sa rarité naturelle,
» si les milieux environnans ne retardoient son
» expansion; il s'ensuit encore qu'une partie de
» ce calorique se répand sans cesse dans le globe
» et y entretient une température à peu près
» égale et proportionnelle à la distance de ce
» globe au soleil (les petites variations à son égard
» tenant aux aphélies et aux périhélies alterna-
» tives de la terre), tandis que l'autre partie du
» calorique, formé par la lumière solaire, se ré-
» pand dans l'atmosphère et y élève la tempéra-
» ture de la région inférieure; enfin il s'ensuit que
» la portion de calorique formé que contient
» cette région inférieure, se levant toujours par
» l'effet d'une moindre pesanteur que l'air, et se
» raréfiant de plus en plus à mesure qu'elle s'étend,
» la température des couches atmosphériques
» diminue progressivement de bas en haut, au
» point qu'un froid absolu doit exister à la partie
» supérieure de l'atmosphère, même lorsque le
» soleil la frappe de toute la force de ses rayons.

» Dans ses principaux points d'action, la lune

» exerce sur la couche atmosphérique dans la-
» quelle nous vivons des influences singulières:
» elle agit sur l'état de l'air de cette couche au-
» trement que par des mouvemens excités, au-
» trement que par des déplacemens du fluide cité,
» et change tout-à-coup la disposition du temps,
» sans qu'on puisse toujours l'attribuer à une mu-
» tation dans la direction ou la force du vent.
» Cette action produit pour résultats des im-
» pressions particulières sur les corps vivans,
» sur les animaux délicats, les sangsues, les
» araignées, les actinées, sur les personnes
» foibles, agées, ou très-malades; sur celles qui
» ont eu de grandes blessures, quoique depuis
» longtemps guéries.

» La considération de l'arrivée de certains
» points lunaires n'est assurément pas dépourvue
» d'importance pour l'homme dans bien des rap-
» ports. Les médecins surtout y devroient donner
» plus d'attention. » (La Marck.)

1°. Il faudra donc limiter dans les tableaux d'observations, les influences solaires et lunaires et leur concordance avec les maladies.

2°. Inscrire dans une colonne en regard des jours d'observation; les phénomènes atmosphériques : citant l'heure de leur arrivée; le lunistice annexé au tableau principal ; enfin l'heure du passage du soleil au méridien, laquelle suffira pour indiquer les principaux changemens atmosphériques.

Hippocrate ne s'est donc pas trompé en recommandant au médecin, l'étude de la météorologie, relativement au lever et au coucher des Pléïades, et de l'arcture ; aux vents étésiens et à la canicule; puisqu'il a indiqué, d'après ces signes observés dans le ciel, les changemens ordinaires des saisons, pour prévoir les constitutions futures des diverses années.

Ainsi, les traités des Aphorismes, du Pronostic, des Prorrhétics ou prédictions ; des Coaques, des Epidémies, des Airs, des Eaux et des Lieux, du Régime dans les Maladies aiguës, des Humeurs et des Purgatifs, suffiroient pour former des médecins praticiens, même sans le secours des maîtres; et je dirai plus, à l'exclusion des sciences accessoires que l'on a mises de nos jours à contribution, avec une fureur à peu près égale à celle des philosophes du temps d'Hippocrate. Ce célèbre médecin a précisément démontré par ses écrits, que cette marche étoit mauvaise; son principal mérite fut de rectifier les erreurs de ceux qui ne faisoient aucune distinction de l'étude de la médecine, de l'histoire naturelle.

Mais la théorie moderne a bien d'autres prétentions : elle croit devoir se charger de corriger tous les écarts de la nature ; d'en maîtriser les efforts, et de parvenir toujours à l'arrêter dans sa marche; enfin, d'après les nouvelles expériences, si fort vantées par les partisans des nouvelles doctrines, on est conduit à un septicisme absolu et à une sorte

de mépris pour les sentences de l'oracle de Cos; aussi nos jeunes médecins se soucient fort peu des ouvrages d'Hippocrate, qu'ils auroient même fini par tourner en dérision, si le zèle des professeurs ne s'étoit enfin opposé à cette honteuse défection. En effet, les adversaires d'Hippocrate raisonnent ainsi: si l'on prévient l'irritation, ce sera éviter la coction, et conséquemment la crise, au moins on ne sera pas témoin obligé des chances heureuses ou funestes des maladies. C'étoit aussi le langage d'Asclépiade, de Thémison et de Paracelse; le premier avoit dit des constitutions épidémiques d'Hippocrate, que *c'étoient des méditations sur la mort*. Le second avoit réduit toutes les maladies à trois genres: le *serré*, le *lâche* et le *mixte*. Enfin, le troisième avoit brûlé publiquement les livres d'Hippocrate et de Galien. Jamais, comme l'on voit, la pratique médicale n'eut des ennemis plus dangereux : ils ont l'air de l'invoquer, mais c'est pour la faire servir au triomphe de leur système; si les faits ne se plient pas au système, tant pis pour les faits; on les mutile comme le furent jadis les victimes humaines étendues sur le lit de Procuste. Dans ce genre faux et mixte, qui n'est réellement ni de la théorie, ni de la pratique médicale, on peut néanmoins faire briller un grand talent, et dans certaines circonstances produire un grand effet; car, c'est ainsi que par l'annonce pompeuse d'un nouveau système et des découvertes, on devient chef de secte. L'hérésie se propage avec une rapidité

effrayante; et les malheurs s'entassent. Mais, dans tous les temps, des praticiens célèbres ont fait tous leurs efforts pour s'opposer au torrent.

Nous ne pouvons mieux faire, que de joindre notre foible suffrage à celui des chefs ou plutôt des pères de la médecine. Quelques esprits prévenus essaient encore de faire revivre des opinions usées ; voici leurs raisonnemens : les propriétés vitales, sont fortement excitées par l'irritation, quelle qu'en soit la cause ; il est évident qu'en employant la saignée et surtout les sangsues, pour faire cesser l'irritation locale, on empêche les progrès du mal. On doit considérer toutes les maladies, comme pouvant devenir nuisibles sans exception ; néanmoins, la pratique médicale prouve que quelques unes sont critiques, par exemple : la variole, la rougeole, les fièvres exanthématiques.

A ce prix, un élève en médecine pourroit se croire praticien au bout de six mois, en examinant si un malade se plaint de quelque douleur; car, il lui seroit facile d'y remédier aussitôt par la saignée ou par tout autre moyen calmant. Il s'en faut bien cependant, qu'il soit aussi facile qu'on se l'imagine, de devenir bon médecin après deux ou trois ans d'étude. On n'acquiert que lentement le tact de l'observation; c'est bien ici qu'il faut dire : « La vie est courte, l'art est long ; l'expérience trompeuse, le jugement difficile. » Abandonner les

principes d'Hippocrate pour suivre une nouvelle route, c'est vouloir fonder une doctrine qui n'offre que vague et incertitude dans la pratique médicale. Parlerai-je des fièvres inflammatoires, où il ne s'agit encore que de l'irritation et de la tension des vaisseaux sanguins, sans vouloir reconnoître comme cause prochaine des fièvres, ni les caractères particuliers du sang, ni la présence de la bile? Peut-on croire à l'existence de la fièvre bilieuse produite par l'irritation de la région épigastrique ; et aux fièvres pituiteuses qui ont leur siège dans la membrane muqueuse des intestins ? Qu'est-ce donc que l'adynamie et l'ataxie, sinon des symptomes concomitans de quelques maladies ? mais quelle sera la nature des fièvres pestilentielles, produites par l'irritation des nerfs avec des bubons gangréneux, sans affection des fluides, tandis que ceux-ci sont néanmoins décomposés ou en putréfaction, dans les fièvres putrides et malignes ? Je ne dirai rien des phlegmasies, leur source est encore dans l'irritation, à l'exclusion de la bile, de même que l'érysipède et l'ictère; l'un et l'autre seroient une simple lésion de fonctions des organes. Ainsi, la croûte inflammatoire du sang; le défaut de consistance de ce fluide dans le scorbut et les fièvres putrides ; les sueurs et les urines, qui teignent en jaune le linge dans l'ictère (quoique la chimie eût dénié l'existence de la bile dans le sang), la pâleur de la peau dans la cachéxie ; le teint jaune et brouillé chez

les sujets qui doivent être purgés, à la fin des maladies ou dans la convalescence; la décomposition générale des fluides dans l'hydropisie : en un mot, toutes les qualités du sang, selon qu'il provient d'un bon ou d'un mauvais chyle, en raison des alimens que l'on prend ; tout cela, disons-nous, n'est point apprécié par la théorie moderne. De plus, les tempéramens, les saisons, les âges et les climats sont ici à peu près nuls : il suffit que l'on ait à combattre l'irritation, pour ne plus s'inquiéter d'autre chose. Mais ce n'est pas tout : l'acrimonie des humeurs ne seroit jamais reconnoissable dans les maladies, quoiqu'on ne puisse nier ni les dartres, ni les éruptions exanthématiques, ni la maladie pédiculaire, ni les différens virus, ni les abcès, ni les furoncles, ni les charbons pestilentiels, ni même les légères efflorescences qui paroissent aux lèvres et sont l'effet des révolutions critiques dans les fièvres. Ce seroient les moindres résultats de la lésion des solides ; mais les sueurs, l'expectoration, le vomissement, les évacuations alvines, les urines, ne devant jamais être critiques, ne présenteroient que des signes incertains : il faudroit en attribuer les variations, et même les caractères, aux différens degrés d'irritation ; et pourtant ces crises n'ont lieu, que lorsque celle-ci a cessé, surtout à la fin des fièvres, qu'elles terminent le plus souvent. Voilà comment on les nomme critiques, parce qu'elles jugent les

maladies. Toute la doctrine d'Hippocrate roule sur la coction et les crises ; en nier la possibilité, c'est se mettre ouvertement en contradiction avec le père de la médecine, dont les observations sont toutes fondées sur les lois de la nature.

Mais, la gonorrhée virulente seroit, suivant la doctrine moderne, toujours curable par les calmans et les adoucissans; jamais la maladie vénérienne ne devroit y succéder. Enfin les exostoses, les caries, les ulcères vénériens, cancéreux, dartreux, scorbutiques et écrouelleux qui attaquent même les os; les hémorrhagies qui leur succèdent par érosion, et celles qui proviennent de la pléthore ne reconnoîtroient encore que l'irritation, ou le relâchement des solides. Parmi ces dernières, les unes sont avec fièvre, les autres sans fièvre; c'est-à-dire, qu'il y a des hémorrhagies actives ou passives, sans aucun vice, ni altération des fluides.

On conçoit bien pour l'élève sans expérience, qu'il lui est fort facile de se croire médecin, après s'être meublé la mémoire avec les noms des maladies; mais lorsqu'il s'agit de pratiquer, les complications se multiplient d'une manière effrayante.

Voyons s'il est possible de procéder d'une manière si décisive dans la pratique de la médecine, sans avoir d'égard ni à la coction, ni aux crises, et si enfin le système d'enseignement d'Hippocrate ne présente pas une sécurité bien grande pour le genre humain, par des principes sages que l'on ne peut trop inculquer dans la mémoire de nos

jeunes médecins. Citons un exemple du danger de la médecine du symptôme.

Un jeune étudiant, d'un caractère très-doux, né de parens sains, d'une bonne constitution et d'un embonpoint assez prononcé, fut attaqué d'une fièvre dont le début s'annonça par l'inappétence et un malaise général. Il fut bientôt alité : il se plaignit de douleurs à la région épigastrique; on lui appliqua douze sangsues sur cette région. Il en éprouva un soulagement momentané. Je le vis le septième jour. La langue étoit un peu jaunâtre à la base, mais très-rouge vers la pointe; le pouls médiocrement plein et tendu, avec une douleur frontale; la peau un peu brûlante et une insomnie continuelle; de plus une toux sèche, mal de gorge et gonflement des amygdales. Le malade prenoit de légers alimens et des potages. Mon avis étoit de donner des bouillons et d'entretenir la liberté du ventre. On remarquoit une couleur jaunâtre aux ailes du nez avec rougeur des joues. On se décida pour l'émétique qui fut donné à la dose de deux grains dans deux verrées d'eau : il procura des vomissemens et des évacuations jaunes; mais tous les symptômes s'aggravèrent. Une couleur jaune se manifesta presque aussitôt sur toute la peau; le ventre devint douloureux; il y eut des selles liquides et des coliques sourdes pour lesquelles on prescrivit des adoucissans. La douleur de tête et l'insomnie depuis le commencement furent très-intenses. Une otite aiguë avec

surdité se déclara du côté droit : on appliqua six sangsues de chaque côté de la tête. Les douleurs continuèrent sans relâche passé le quatorzième jour; le malade rendit beaucoup de sang par les selles. On remarqua que ce fut quatre à cinq jours après une chute qu'il fit de son lit sur le sol : la tête s'embarrassa, les lèvres, la langue et les dents étoient desséchées; un délire obscur, les traits grippés, l'œil hagard, et de légers mouvemens convulsifs des lèvres et de la face annonçoient les redoublemens de la fièvre matin et soir, avec des soubresauts aux poignets. La douleur de tête devint plus intense. On appliqua un vésicatoire au cou; le vingtième jour, vésicatoires aux jambes, quinquina émulsionné, le ventre étoit ballonné. Il y eut des coliques presque continuelles et des selles liquides. On prescrivit la décoction blanche de Sydenham; il y eut un peu de soulagement, mais la toux étoit plus humide et devint purulente vers le vingt-septième jour. Il se manifesta aussi un léger écoulement de pus par l'oreille du côté droit, et ensuite du côté gauche, après la suppression de l'écoulement du côté droit. On eut recours aux injections; mais la céphalalgie étoit opiniâtre, le délire continuel. Le malade ne pouvoit soutenir sa tête qui étoit constamment penchée à droite. Depuis le commencement, coucher en supination; environ le trente-cinquième jour, assoupissement profond, décomposition des traits

du visage, convulsions, fâce Hippocratique; mort le 42e jour; le malade étoit âgé d'environ 19 ans; il mourut d'épuisement et de consomption.

L'autopsie, prouva une inflammation gangreneuse des gros intestins. On trouva une vomique dans le poumon, et un épanchement séreux à la base du cerveau et du cervelet; les membranes cérébrales étoient très-rouges et très-enflammées du côté droit; il y avoit aussi des tubercules dans l'autre poumon. Cette observation met en évidence tous les défauts de la théorie de l'irritation, qui n'est autre que la consécration de la médecine du symptôme, la pire de toutes les méthodes. La diète excessive dès le commencement, et l'application de douze sangsues à la région épigastrique ont extrêmement affoibli le malade. On l'a privé ainsi des forces nécessaires pour pouvoir résister à la coction de l'humeur morbifique. La maladie étoit le typhus, sous la forme d'une fièvre ardente, bilieuse. Comment concilier ici les caractères propres à une classification, tandis que la fin se trouve si peu d'accord avec le commencement? Mais voici des reproches beaucoup plus graves, relatifs à la pratique médicale : nous nous étaierons ici de l'autorité d'Hippocrate.

Ce célèbre médecin a annoncé dans le traité des purgatifs (1) les règles qu'il faut suivre de pré-

(1) Ce petit Traité se trouve dans la collection de traductions des OEuvres d'Hippocrate, avec le texte grec; 5 vol. in-12.

férence aux systèmes. Voici ses préceptes. « Ceux » qui, dans le commencement des maladies in- » flammatoires, veulent tout de suite guérir par » les purgatifs, ne parviennent point, comme je l'ai » déjà prouvé dans le traité du régime, à alléger » la partie qui est tendue et enflammée; car ce » qui fait la crudité ne cède point; au contraire » les parties saines en état de résister, s'exténuent, » et la foiblesse, s'emparant de tout le corps, la » maladie devient incurable. Il faut s'abstenir » entièrement des purgatifs forts pour ceux qui » sont attaqués d'une fièvre violente, et attendre » la rémission de la fièvre; sinon, au moins diffé- » rer pendant quatorze jours; car ceux qui pren- » nent alors un purgatif, ont le ventre dans un » état d'ardeur qui fait que rien n'est purgé. Alors » la couleur s'altère, et les sujets deviennent icté- » riques ». (C'est ce qui est arrivé au malade par l'administration imprudente de l'émétique.) » En » effet, une fois que la bile est mise en mouve- » ment, sans être purgée, le malade ne veut plus » prendre aucun aliment solide ni liquide; il » éprouve un dégoût extrême, et ordinairement » il meurt. » (Ceci est prouvé par l'observation ci-jointe, qui en suppose un grand nombre d'au- tres.) « Il faut avant tout purger la bile chez les » bilieux, le phlegme chez les pituiteux, et l'atra- » bile chez les mélancoliques. Si l'on évacue » mal à propos l'une de ces trois humeurs, la pur- » gation ne sera point telle qu'elle doit être; elle

» entraînera des humeurs qui ne devoient pas » être purgées, et l'on se trompera à cet égard » de deux manières. »

Le sang ne dominoit pas ici sur les autres humeurs, mais la bile seule, ce qui arrive le plus souvent chez les sujets qui font habituellement peu d'exercice. On a fait, à deux reprises différentes, deux saignées par les sangsues, à l'occasion de douleurs à la région épigastrique. On a donc ajouté à l'irritation de cette région, en y appliquant des sangsues (1); de plus, on a produit une évacuation artificielle, contraire au caractère de la maladie; ce qui est prévu et condamné dans la doctrine d'Hippocrate; notamment dans les Aphorismes III, XXIV et XXV, sect. 1re, et de même par la diète extrême, condamnée par les Aphorismes XVII et XX de cette même section. C'est ici, je crois, le premier exemple de l'application des sentences d'Hippocrate, considérées comme faisant partie d'un code médical, que les médecins de tous les pays doivent consulter avant de prescrire un traitement quelconque. On peut même croire avec une sorte de certitude, que tel a été le but d'Hippocrate, qui

(1) J'ai vu les accidens les plus graves occasionnés par les sangsues; un tétanos de la mâchoire, après une saignée au cou, et des convulsions subitement mortelles, chez un malade crachant du sang, après l'application de douze sangsues sur la poitrine.

a voulu réunir en quelques lignes, les préceptes les plus importans de l'art de guérir. Vouloir s'en écarter, c'est se déclarer en quelque sorte l'ennemi du genre humain ; car, s'il y a des lois pour mettre à l'abri des évènemens la fortune, l'honneur et la réputation des citoyens, comment n'y en auroit-il pas pour protéger la santé qui est le plus précieux de tous les biens? Le plus noble de tous les arts seroit-il donc la proie des systèmes, sans autres règles que celles du caprice ou de la mode ? L'expérience de vingt-deux siècles ne pourroit le disputer en véracité à l'exagération d'une réforme de la médecine, depuis vingt-deux ou vingt-cinq ans ; ensorte que, tout bien compté, chaque année de découvertes, vaudroit par elle-même, un siècle. Vraiment on ne peut rien de plus modeste ! Une loi de la République, du 4 frimaire an 7, conféroit le titre de médecins, aux élèves âgés de vingt-deux ans, ayant suivi seulement pendant un an, les pansemens ou visites des médecins et chirurgiens des hôpitaux (1).

Prouvons donc l'utilité de la doctrine d'Hip-

(1) C'est une calamité que les malheurs du temps rendent seuls excusable ; mais loin d'être tolérée, les études médicales ont repris une nouvelle vigueur : il ne manque plus, pour compléter l'enseignement, qu'une chaire d'Hippocrate. Je dois à la vérité de déclarer, que la faculté s'est empressée, au nom de M. le baron Corvisart, d'accueillir le vœu que j'ai formé depuis long-temps de rétablir le culte d'Hippocrate. Il ne peut donc être ici question, que des auteurs systématiques, qui ont voulu ignorer l'origine de notre

pocrate : toujours d'accord avec lui-même, il est auteur d'un système; mais il embrasse toute la nature : la chaleur développe tous les corps; c'est encore la chaleur qui est le principe de la vie et du mouvement. Les fièvres sont dues à l'excès de chaleur interne ou externe dont l'absence absolue est la mort. Le cœur est le premier moteur de cette chaleur innée, principe de l'irritabilité, qui développe à son tour la sensibilité, au moyen des nerfs, des vaisseaux et des muscles. Les humeurs sont soumises à la coction pour leur assimilation; leur défaut de mélange parfait forme la crudité : c'est un état contre nature qui devient la cause des maladies. Les alimens sont des excitans de la chaleur innée; le chyle en provient et nourrit le sang; la bile se forme dans le foie, qui est le foyer de la sanguification.

Le chyle se perfectionne dans le poumon, qui reçoit l'air et raffraîchit le sang : ce fluide est chaud et humide ; la bile chaude et sèche; l'atrabile froide et sèche; la pituite froide et humide: de là, les tempéramens au nombre de quatre, le sanguin, le bilieux, le mélancolique ou atrabilaire, et le pituiteux ou phlegmatique. Les saisons sont au nombre de quatre, et se rapportent aux quatre âges de la vie. Au premier chef ap-

---

art pour s'en attribuer toute la gloire, en essayant de détourner l'attention des élèves, de l'étude spéciale du père de la médecine.

partiennent toutes les maladies de l'enfance; au second, celles de la jeunesse; au troisième, les affections de la virilité, et au quatrième, celles de la vieillesse. Le printemps, l'été, l'automne et l'hiver sont les quatre saisons qui offrent les contrastes les plus remarquables de la chaleur chaude et humide, chaude et sèche, froide et sèche, froide et humide : dans ces mêmes saisons dominent tour-à-tour les quatre humeurs dont je viens de parler ; et les maladies qui y ont rapport exclusivement , auxquelles sont particulièrement annexés les âges et les tempéramens déjà indiqués.

Les sexes sont aussi différens par leur constitution. Les femmes sont d'un tempérament plus humide que les hommes ; et les enfans sont d'une constitution opposée à celle des vieillards ; les hommes faits ne diffèrent pas moins des jeunes-gens. Ce plan est vaste, parfaitement d'accord avec les vues de la nature ; il est impossible , comme nous allons le prouver, d'y rien changer (1).

Il y a des maladies qui tiennent aux localités ; il y en a d'autres qui appartiennent aux saisons et aux climats ; d'autres sont affectées aux tempéramens, et dominent successivement dans les quatre âges de la vie , qui représentent chacun le printemps , l'été , l'automne et l'hiver; d'autres viennent de l'altération des humeurs et de l'ir-

(1) Voyez mes Commentaires sur les trois premières sections des Aphorismes d'Hippocrate. 1 vol. in-12.

ritation des solides; enfin les alimens dont on fait usage, les eaux que l'on boit, l'air qu'on respire, le sol qu'on habite, le genre de vie, le régime et les passions; voilà les causes habituelles d'une bonne et d'une mauvaise santé. Il y a donc des maladies endémiques, épidémiques, et sporadiques, de plénitude ou de replétion, de foiblesse ou d'inanition, et conséquemment, des affections aiguës et chroniques.

Les sentences de l'oracle de Cos, et surtout les Aphorismes, sont destinés à consacrer toutes ces différences, et à indiquer aux jeunes médecins les précautions qu'ils doivent prendre en se vouant de bonne heure à la pratique médicale, afin de leur faire éviter des fautes, que leur inexpérience les porte nécessairement à commettre lorsqu'ils débutent dans le traitement des maladies; quoique connoissant d'ailleurs fort bien l'anatomie et la physiologie (1). Ainsi, le traité du pronostic fait connoître les signes des maladies aiguës sporadiques. Le premier livre des prorrhétiques a trait aux fièvres aiguës épidémiques; le second livre traite en général du pronostic des affections chroniques. Le traité du régime a rapport au traitement des

(1) J'ai fait remarquer précédemment dans un Mémoire sur l'Origine des Sectes, que les sciences accessoires à la pratique médicale, détournent trop l'attention des élèves, des objets de leurs principales études, qui doit être surtout l'observation la plus exacte des maladies tant internes qu'externes.

maladies aiguës et des phlegmasies, et surtout les épidémies dont les 1^ers^ et les 3^mes^ livres présentent de magnifiques tableaux pour tracer avec méthode et clarté, des constitutions épidémiques. Le traité des humeurs indique les moyens connus du temps d'Hippocrate, concernant la thérapeutique ; le petit traité des purgatifs prescrit les précautions qu'il faut avoir avant de faire usage de ces médicamens; enfin le traité des airs, des eaux, et des lieux fait connoître les tempéramens, la plupart des maladies endémiques et épidémiques, leurs caractères aigus et chroniques. Voilà bien réellement un corps de doctrine aussi complet qu'on peut le souhaiter.

De nouvelles expériences ne sont point ici absolument nécessaires ; les découvertes n'ont pas toute l'utilité qu'on y attache, souvent par amour propre. Pour comprendre l'origine de l'art de guérir, il suffit de posséder les premiers élémens d'anatomie et de physiologie, qui nous font juger aussi les excellentes vues de notre auteur : sa méthode d'observer prévient toutes les objections ; il a voulu former des médecins, il y a réussi ; c'est un guide sûr, dans quelque pays que ce soit, parce que ses principes ne sont point hypothétiques ; ils sont tous fondés sur l'expérience : étayé d'un jugement profond et d'une merveilleuse sagacité pour deviner toutes les causes des maladies, il est aisé de voir qu'aucun médecin ne posséda mieux qu'Hippocrate, l'art d'analyser les causes

morbifiques; personne mieux que lui n'a connu les lois de la sensibilité : il a admis dans son système, la coction des humeurs et les crises, comme le résultat de la chaleur innée qui vivifie le pouvoir vital. On n'agit pas ici témérairement, on se conforme aux vues de la nature, dont on suit toutes les indications, pour la guérison; l'art est de les bien saisir; il y a des principes certains.

Aussi la méthode de traitement des maladies, suivant Hippocrate, correspond parfaitement aux vues des plus illustres praticiens. Il faut bien étudier la maladie, avant de la traiter. Tout le monde convient qu'il faut détourner une fluxion, dans le commencement, quel qu'en soit le siège; mais qu'une fois formée, par exemple, une pleurésie ou une péripneumonie, il seroit dangereux d'en arrêter le cours; or, vouloir l'empêcher, c'est nuire au malade. Une fièvre synoque et une fièvre bilieuse sont dans la même catégorie. La saignée ou les vomitifs n'ayant point d'abord réussi au commencement, sont souvent inutiles, ou même dangereux au milieu ou à la fin de la maladie. Il y a quelques exceptions à cette théorie : l'érysipèle peut être attaqué, même par les saignées réitérées, lorsqu'il menace de délire; outre la saignée, il faut quelquefois même avoir recours à l'application réitérée des sangsues, aux pédiluves synapisés, aux ventouses scarifiées, et aux vésicatoires. (1) La saignée du bras est nécessaire et sou-

(1) Tout cela est indiqué sommairement dans le Traité des humeurs d'Hippocrate.

vent indispensable dans les maladies inflammatoires ; les sangsues ne peuvent y suppléer que très-imparfaitement ; elle est contraire aux affections bibieuses , à moins qu'elles ne soient compliquées avec les phlegmasies. On peut avoir recours à la saignée , tant que les évacuations donnent des signes de crudité ; qu'il y a des douleurs , surtout lorsque l'inflammation menace quelque organe essentiel à la vie. Il faut de toute nécessité s'opposer aux progrès du mal ; les saignées répétées , les pédiluves , les synapismes, et les vésicatoires sont indiqués pour détourner en général les fluxions et les attirer vers des endroits non dangereux. Jamais la saignée ne convient quand les évacuations sont en pleine vigueur. Néanmoins, quand le spasme domine , elle peut les favoriser , ainsi que l'opium, les bains , et les relachans ; l'hydropisie guérit quelquefois par ces moyens , particulièrement dans les grossesses et chez les jeunes-gens. Il faut avoir égard aux constitutions des saisons, surtout à celle de l'année , pour prescrire les évacuans qu'il convient de mettre en usage afin de tarir la source du mal ; faire attention au régime , au genre de vie particulier , aux habitudes , aux alimens , à la boisson , aux lieux , aux tempéramens , aux âges , aux climats ; en un mot il semble que tout le système d'Hippocrate , lui ait été inspiré par le Dieu de la médecine , tant il se trouve d'accord avec les vues sages de la nature. Quiconque ne fait aucune attention

tention à ces principes est exposé à errer au hasard, et devient un fléau pour l'humanité.

Ces secours que nous tirons de la chimie, et les médicamens qui nous sont fournis par les quatre parties du monde depuis la découverte de l'Amérique, voilà l'extrême différence qu'il y a entre nous et Hippocrate, dont les principes ne changent point ; les découvertes doivent au contraire en être une conséquence immédiate ; si on guérit les fièvres intermittentes avec le quinquina ; si nous avons des remèdes spécifiques, pour plusieurs classes et genres de maladies inconnues à Hippocrate ; si nous savons nous garantir de la peste, de la variole et des maladies contagieuses et épidémiques, nous ne pouvons toujours éviter les maladies sporadiques.

Dans le système de quelques modernes, il suffit d'avoir égard au siège du mal, sans remonter à la cause ; tandis que c'est le contraire de la pratique d'Hippocrate, suivant ce principe reçu : *Sublatâ causâ, tollitur effectus*. On ne fait donc, en n'imitant point ce grand médecin, que consacrer la médecine du symptôme, qui est la pierre de touche de toutes les sectes. On s'expose ainsi à faire des fautes dont on est témoin, et auxquelles il n'est plus possible de remédier dans le cours des maladies. Il est à peu près indifférent, disons-nous, selon le système moderne, de saigner dans les maladies bilieuses et pituiteuses ; de purger dans les inflammatoires et sanguines, et à toutes

les époques; d'appliquer des sangsues, même lorsque les accidens augmentent; mais, malheureusement, en agissant ainsi, on se trompe souvent, on tourmente le malade, ou on l'affoiblit par cette méthode imprévoyante.

Je dis donc, qu'Hippocrate a réellement fondé la science médicale par ses ouvrages, destinés à nous transmettre les principes de sa doctrine : quoique tous ne nous soient pas parvenus intacts, néanmoins, semblables aux livres des sybilles, leur prix n'auroit pas diminué quand il s'en seroit encore moins conservés. Son projet a été de faire tellement concorder les principes de l'art de guérir, qu'il ne fût pas possible d'y faire des fautes, toujours capitales quand il s'agit de la vie des hommes. Il a prouvé victorieusement que l'art existe par ses principes fixes et durables, et pour cette raison la médecine Hippocratique convient à tous les pays, c'est-à-dire, qu'elle est universelle.

Mais une réflexion fort simple peut servir là-dessus à règler notre jugement : c'est que, non-seulement le siècle le plus poli de la liberté d'Athènes a mis Hippocrate au premier rang des médecins, mais que cette décision a reçu la confirmation la plus authentique que nous connoissions dans la nature des choses humaines, par le consentement unanime de tous les autres peuples, qui, négligeant toutes les productions de ses rivaux et de ses contemporains, nous ont conservé

ses précieux écrits, comme le plus parfait modèle qui puisse être proposé à l'imitation des hommes; de sorte que, dans un temps aussi éloigné de nous que celui des Héraclides, (la première famille connue des médecins,) Hippocrate jouissoit si parfaitement de cette réputation universelle, qui est le sceau des vérités, que son nom étoit regardé comme le nom même de la médecine. Comme il avoit trouvé le monde prévenu des plus fausses idées sur la théorie de l'art, il prit pour méthode, non d'établir directement ses propres opinions, mais de réfuter celles d'autrui et d'attaquer les erreurs qui avoient fait le plus de progrès. Cette voie lui avoit paru la plus propre à disposer les hommes au goût de la vérité ou, ce qui en approche le plus, au goût du moins de la probabilité. Ainsi, pendant qu'il faisoit profession de chercher la vérité, il renversoit les systèmes de ceux qui prétendoient à quelque réputation de science, en les engageant dans une suite de questions embarrassantes; il les réduisoit par l'enchaînement même de leurs réponses, ou de leurs prétendues découvertes, à quelque absurdité sensible qui les mettoit dans l'impossibilité de défendre plus long-temps leurs opinions. Platon, Aristote et leurs partisans, ne s'attachèrent pas exactement à la méthode d'Hippocrate, quoiqu'ils fissent profession de le reconnoître pour leur guide; car, au lieu de cette modestie, qui l'avoit porté à ne rien affirmer qui ne fût soumis à

l'observation et à se borner, en apparence à de simples recherches, ils créèrent un système d'opinions qu'ils transmirent à leurs disciples, comme les principes de leurs sectes; les autres se sont formées sur le même plan, avant et après Hippocrate.

La raison qu'il apporta pour justifier les principes de sa réformation fut cette même obscurité, qui avoit réduit les philosophes ses contemporains à reconnoître modestement leurs doutes. Il fit observer comme eux, que la sphère des sens est étroite, la raison foible, la vie courte (1), la vérité ensevelie dans les ténèbres, l'opinion et l'usage en possession de tous les esprits: enfin que tout est couvert d'une épaisse obscurité. Il enseigna par conséquent, qu'il n'y avoit rien dans la nature qui pût être connu si parfaitement que par l'observation; et que l'erreur et la vérité sans ce guide fidèle, n'avoient point de caractère certain; que rien n'étoit si détestable, si téméraire, si scandaleux pour un philosophe, et surtout pour un médecin, que de se former des principes faux ou douteux. Qu'on ne doit rien affirmer d'un ton dogmatique, si l'on n'a interrogé auparavant la raison, et non les habitudes et les appétits des sens, mais l'instinct de chaque organe d'après les lois naturelles. Que dans tous les cas, il faut

---

(1) I^er^ Aphorisme.

suspendre notre jugement et renoncer aux hypothèses, pour nous borner aux comparaisons les plus probables des faits observés, qui sont le seul terme où les découvertes et le jugement puissent atteindre.

Entre nous, dit-il encore, et les philosophes qui prétendent connoître la vérité des choses, sans interroger la nature, il n'y a que cette différence, qu'ils n'ont aucun doute de la certitude de leurs opinions, et que nous, au contraire, en reconnoissant des probabilités attestées par des faits comparés, nous n'avons pas la hardiesse de les donner pour des découvertes. Cette manière de penser garantit notre jugement de toutes sortes de préjugés, donne aux autres la facilité de juger les mêmes faits, et nous dispense de combattre pour la défense de nos principes; au lieu que les partisans des opinions, et ce qui est encore plus vrai des sectes, se trouvent attachés à certaine doctrine, avant qu'ils aient pu discerner quelle est la meilleure; et, se laissant conduire dès leur jeunesse par l'autorité d'un ami ou charmer par le premier maître qu'ils entendent, ils portent leurs jugemens sur des choses qu'ils ne connoissent point, et s'attachent avec obstination à l'école où le hasard les a fait entrer.

Comme l'école d'Hippocrate ne combattoit particulièrement aucune de ses rivales, et qu'elle fut en même temps opposée à toutes les sectes, ou plutôt qu'elle fut en général l'adversaire des

opinions systématiques ; chaque secte lui donna volontiers après elle-même, de préférence à toutes les autres, la seconde place qui lui étoit accordée par ses rivales (1). On peut donc conclure avec assez de raison qu'elle en avoit une fort juste à la première. En effet si l'on jette les yeux sur l'art de guérir après Hippocrate, et si l'on fait réflexion aux plaintes que les plus sages praticiens faisoient eux-mêmes, des difficultés dont ils étoient environnés, et aux disputes qui les divisoient sur les points les plus importans de la science, on reconnoîtra nécessairement que la doctrine d'Hippocrate, fondée sur l'expérience, éclairée par l'observation exacte des symptômes ou des êtres matériels de chaque maladie, est non seulement la plus sensée et la plus modeste, mais la plus propre, par sa manière de raisonner, à découvrir quelques rayons de vérité. Son caractère étoit d'encourager ses doctes disciples dans leurs recherches, d'en pénétrer l'objet jusqu'au fond, afin de remonter à la cause, de balancer la valeur de chaque argument, jusqu'à ce qu'elle en ait trouvé le véritable poids. C'est ce qui porta Hippocrate dans un âge avancé, et dans toute la maturité de son jugement, à réduire la théorie de la médecine sous la forme d'aphorismes ou d'apophthegmes contenant tous des vérités prouvées par le temps et les lois naturelles, pour mieux réduire au silence

(1) Celles de Cnide et de Rhodes.

toutes les sectes; après avoir reconnu par une longue expérience, la vanité de toutes les opinions des philosophes, qui se vantoient de posséder la vérité et d'être les seuls guides de la vie, perdant enfin l'espérance de les convaincre, il se crut trop heureux, pour fruit de toutes ses peines, de leur faire goûter les principes certains de sa doctrine.

Il déclare qu'il devoit toute sa réputation non aux opinions des philosophes, mais aux principes nobles et étendus de la nature. En effet, le principal embarras n'est point ici, quand il s'agit de convaincre les adversaires d'Hippocrate, c'est la variété de ses écrits et la différence de leur caractère, qui cause l'incertitude de ses lecteurs; puisque, sans faire attention à la nature particulière de chaque ouvrage et au rôle qu'il y soutient comme médecin et comme philosophe, ils croient pouvoir tirer indifféremment ses véritables opinions et de ses écrits légitimes, tous fondés sur la pratique médicale et de ses écrits théoriques, vrais ou supposés; de ses discussions et de ses lettres; c'est donc aux ouvrages qu'il nous a laissés sur la pratique, qu'il faut recourir immédiatement pour connoître sa doctrine. Ainsi, nous nous sommes attachés particulièrement à traduire ces ouvrages, et à les rassembler pour compléter cette doctrine.

Le dessein général de notre auteur étant moins, d'après ce plan, d'expliquer les principes hypothétiques de la philosophie, que de tracer exac-

tement les règles de l'art de guérir et de faire connoître les vrais principes de la médecine, il vouloit donc dans ses écrits théoriques, apprendre à ses disciples, ce que les médecins anciens et les philosophes avoient eux-mêmes appris de plus vraisemblable sur chaque point de cette science, afin de les mettre à portée de juger la grande question de la réforme des fausses doctrines, qui pulluloient déjà avec une incroyable et déplorable rapidité. Sur la physique et la philosophie naturelle, il pensoit, comme Socrate, que des recherches trop détaillées et capables de fixer uniquement notre attention, étoient une étude moins utile qu'amusante, et qui contribuoit peu à perfectionner l'esprit humain; ce n'est pas qu'il n'eût approfondi les divers systèmes de tous les anciens philosophes, qui s'étoient fait quelque réputation, et qu'il ne l'eût même exprimé dans ses écrits; mais il croyoit qu'il pourroit faire un meilleur usage de son temps, qu'à former de nouvelles opinions ou du moins qu'à les écrire.

Non, je ne crains pas de le dire, l'honneur de la science, celui du siècle, celui même des médecins dont le genre humain attend de si importans services, réclament à grands cris la réhabilitation d'Hippocrate dans nos écoles de médecine. Je pourrois faire un appel au monde savant; mais j'aime à le croire, ce n'est pas au milieu d'une na-

tion si généreuse (1) et si éminemment cultivée ; dans un pays, où des génies élevés et profonds se sont rendus les éloquents ou ingénieux interprètes de la nature, et des sentimens les plus nobles et des vérités les plus consolantes, que les voix intéressées à propager les systèmes étoufferont celles de la raison et de la justice.

Nous terminerons en faisant remarquer au sujet de la doctrine d'Hippocrate, qu'ayant donné naissance à la science de la médecine, ce n'est point une croyance qui ait été concertée. Les savans ne se sont point donné le mot pour l'établir; leurs sytêmes n'y ont point eu de part. Or, dans quelque matière que ce soit, le consentement de toutes les nations doit se prendre pour loi de la nature; puis donc que le consentement de tous les hommes est la voix de la nature, et que tous, quelque part qu'ils soient, conviennent que l'art de la médecine a été inventé par Hippocrate, il y a donc quelque chose qui nous y intéresse. Nous devons aussi nous rendre à cette opinion, d'autant plus volontiers qu'entre les hommes

---

(1) Le nom de nation, lorsqu'il rappele les idées de protection et de bonheur que les princes doivent à leurs peuples, est un nom sacré parmi les hommes; les vertus et les récompenses devant émaner du trône, comme de leur source naturelle. Tout citoyen recommandable par sa naissance et ses talens, a des droits à l'estime du monarque, dont l'heureuse influence ressemble à l'intervention de la divinité, qui répand ses faveurs sur ceux qui en sont les plus dignes.

qui ont le plus d'esprit, le plus de vertus, et qui par conséquent savent le mieux où tend la nature, sont précisément ceux qui se donnent le plus de peine pour mériter l'estime de la postérité, en marchant sur les traces d'Hippocrate. Nous jurons (1) donc que nous suivrons l'exemple et les maximes du divin vieillard; par là, nous nous montrerons toujours grands et dignes d'une science dont le prix étoit plus connu, et de l'orateur romain et d'un philosophe ancien, qui, dans ses déclamations oratoires résout ainsi la question qu'il se fait :

Qui rend le plus de service à la société ? est-ce la philosophie, qui se distingue par son élévation? elle n'intéresse que peu de personnes. Est-ce l'éloquence ? admirable dans ses effets, elle n'est pas plus avantageuse que préjudiciable. Il n'y a donc que la médecine dont tout le monde ait besoin. *Quæritur quis omnibus prosit. Sit philosophia res summa: ad paucos pertinet. Sit eloquentia res admirabilis: nec pluribus prodest, quàm nocet. Sola est medicina, quâ opus sit omnibus. Quintiliani Declam.* 268. Cette opinion étoit-elle aussi celle des nombreux jurisconsultes, qui ont rédigé le code Justinien ? les médecins y étoient désignés avant les grammairiens, les professeurs de belles lettres et les docteurs ès-lois, pour être

---

(1) Serment d'Hippocrate, par M. Duval, membre des collége et académie de chirurgie.

exemptés de toutes les charges publiques. *Codex Just. VI de prof. et med.* Et il ne faut point s'en étonner quand on voit que les services que quelques uns ont rendus, leur ont mérité d'avoir des médailles frappées, ou des statues élevées en leur honneur, et surtout d'être appelés du doux nom de père ou de sauveur de la patrie.

Dans cette cause à jamais célèbre, je fais abnégation entière de mes droits personnels ; je plaide la cause de l'humanité : plusieurs académies, jalouses de propager les principes de la doctrine d'Hippocrate, ont consacré, par des actes authentiques, leur vœu solennel, que je crois être celui de tous les médecins, puisqu'il est purement question de remettre le sceptre et la couronne à celui qui en est le plus digne. Or, tous les siècles ont proclamé Hippocrate pour le prince des médecins : que si, parmi les contemporains, nous voulions interroger ceux qui ont médité avec le plus de fruit les sentences de l'oracle de Cos; nous pourrions ajouter une longue liste de leurs noms accolés aux auteurs les plus célèbres : les Baillou, les Duret, les Houllier, les Foës, les Barthès, les Cabanis, les Bosquillon, viendroient au nom de la postérité réclamer et recueillir l'héritage d'Hippocrate; les Corvisart, les le Roux, les Portal, les Chaussier, les Hallé, les Percy, les Desgenettes, sont encore les dignes interprètes d'Hippocrate ; qu'ils se hâtent donc, comme ils

l'ont déjà fait, de nous aider à relever les autels du dieu de la médecine (1).

Il ne s'est agi dans ce mémoire, que de la défense d'Hippocrate ; mes observations s'adressent aux praticiens de tous les pays : il est facile de juger si ma réclamation d'uue chaire pour le maintien du cours spécial de la doctrine d'Hippocrate, concerne plutôt mon intérêt personnel, que celui des élèves ? Je demanderai donc si, c'est pour moi, ou pour nos jeunes médecins, que j'ai traduit Hippocrate ? et de quel côté vient l'instruction ? Ces trois questions une fois résolues, je pense avoir droit à une récompense.

---

(1) Depuis la publication de mon dernier ouvrage, j'ai appris avec plaisir que MM. les Professeurs de la faculté exigent des candidats, dans leur quatrième examen sur l'Hygiène, la connoissance du Traité des Airs, des Eaux et des Lieux, et du Régime dans les maladies aiguës d'Hippocrate. Or, qui est interrogé a le droit d'exiger d'être instruit dans un cours spécial, relatif aux ouvrages d'Hippocrate. Aux termes des anciens réglemens non abrogés de l'Ecole de médecine de Paris, ce cours doit être professé dans la faculté, seulement en vertu d'une ordonnance royale. Je puis citer celle du 20 juin 1815, qui a conféré à M. Moreau, le titre de professeur de Bibliographie médicale ; il suffit donc, pour compléter le nombre des professeurs de la faculté, du consentement de Sa Majesté, dont la volonté a été exprimée sur le même sujet, conformément à notre vœu actuel. « Dans les temps « difficiles, les lois les plus sages tombent en oubli, les « devoirs les plus saints sont méconnus : c'est une nouvelle « calamité ajoutée à tant d'autres, mais dès que le calme est « rétabli, tout doit rentrer dans l'ordre légal et constitu- « tionnel». *Circulaire de M. le Garde-des-Sceaux, du 10 fév. 1819.*

PLAN D'ORGANISATION

DE

L'ART MÉDICAL.

Nouvelles considérations sur l'enseignement de l'art médical, pour servir de complément aux vues proposées dans le rapport de la commission nommée par l'ordonnance du Roi, du 9 novembre 1815.

Il s'agit de rendre compte au Roi de l'état actuel de l'enseignement dans nos écoles de médecine et de chirurgie en France, et de proposer à Sa Majesté les modifications dont pourroient être susceptibles ces établissemens. Le rapport de la commission a été présenté à S. Ex. le Ministre secrétaire d'état de l'Intérieur, le 8 mars 1816.

Ce rapport est le seul authentique; il est signé de M. de Gros-Bois, conseiller-d'état, président, et de Me. Marquais, rapporteur.

M. l'Eveillé, secrétaire, a également fait un rapport volumineux sur les opérations de la commission; MM. le Roux et Dupuytren ont présenté leur plan; M. Baumes, de Montpellier, a aussi présenté le sien. Les nouvelles considérations que je propose, sont le fruit des réflexions puisées dans différens mémoires sur le même objet.

TITRE Ier.

PLAN D'INSTRUCTION MÉDICALE ET D'ORGANISATION DES SOCIÉTÉS DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE.

SECTION PREMIÈRE.

De l'enseignement de la médecine et de la chirurgie en France, et de la manière dont on conféroit les grades de docteur en médecine et de maître en chirurgie, avant 1792.

« A Paris, un candidat se présentoit au Bac-
» calauréat, âgé de 22 ans, muni de lettres de
» maître-ès-arts; et, après quatre années d'études,
» il n'obtenoit ce premier grade qu'après avoir
» subi pendant quatre heures, un examen au-
» quel tous les docteurs présens prenoient part,
» concurremment avec le doyen et les interroga-
» teurs désignés. Durant deux années de stage,
» le bachelier soutenoit quatre grands examens
» de dix jours chaque et quatre actes publics; à
» vingt-quatre ans, on lui conféroit avec une
» grande pompe, les *insignia doctoratus*, don-
» nés par dix médecins, dont le plus jeune ne
» pouvoit pas avoir moins de dix ans de doc-
» torat. Dans cette solennité, le Président d'âge
» exposoit les devoirs du récipiendaire, celui-ci
» proposoit deux questions à deux jeunes doc-
» teurs, et prononçoit un discours de remercî-
» ment ».

Cet usage me paroît très-utile pour donner

aux élèves une idée honorable de leur profession, lorsqu'ils se livrent à la pratique de l'art de guérir.

Ecoles anciennes, mode de réception.

« A Montpellier, un candidat maître-ès-arts » et comptant deux ans et demi d'étude, obtenoit » le baccalauréat et soutenoit une thèse; pendant » les trois mois suivans, 1°, il faisoit trois cours » ou préleçons sur un sujet donné; 2°, il subissoit » quatre examens faits chacun par un professeur; » 3°, il donnoit en trois triduanes, et devant six » professeurs, la solution de six questions pro- » posées; 4°, il étoit éprouvé à huit clos, sur le » point rigoureux, par toute l'Université de mé- » decine, sur deux questions tirées au sort; l'une » dans les Aphorismes d'Hippocrate (1), et l'autre » dans le *Praxis medica* de Rivière; » aujourd'hui ce seroit la Nosographie de M. Pinel.

« Ensuite le bachelier étoit licencié; s'il avoit » atteint l'âge de vingt-cinq ans, il recevoit le » grade de docteur, après deux discours pro- » noncés publiquement, l'un par un patron (au- » jourd'hui un président) et l'autre par le can- » didat.

---

(1) Jamais, comme on voit, Hippocrate n'a cessé de faire partie de l'enseignement médical; malheur à ceux qui voudroient nous en priver : de coupables hérésies seroient le fruit de cette défection.

» Dans toutes les facultés du Royaume, les » actes étoient soutenus rigoureusement en latin; » le produit des inscriptions et des réceptions » servoit à augmenter les modiques honoraires » des professeurs ».

Je répète que ce mode de réception conserve à l'art de guérir son ancienne illustration; mais il ne faut pas que les professeurs reçoivent de salaire des élèves.

Ecoles actuelles.

« A la Faculté actuelle de Paris, vingt-quatre » professeurs enseignent l'anatomie et la physio- » logie, la chimie médicale et la botanique, la » pathologie interne et externe, la nosographie, » la clinique interne et externe, les opérations de » chirurgie, les accouchemens, la médecine lé- » gale, la bibliographie médicale et la démons- » tration des drogues usuelles, des appareils et » des instrumens de chirurgie (1) ».

---

(1) D'après la nouvelle organisation de l'Ecole de Médecine de Paris, en l'an XI, telle qu'elle existe aujourd'hui, en vertu des anciens réglemens non-abrogés et adoptés par le Roi, le nombre des professeurs doit-être de vingt-cinq, y compris M. le Doyen, chargé du cours de la doctrine d'Hippocrate, d'abord conservé sur le programme de cette école, et actuellement supprimé. On interroge les candidats sur les Aphorismes et quelques autres traités d'Hippocrate; mais, voici ce qui arrive : une question sur Hippocrate sort de l'urne, quoiqu'il soit bien prouvé que nos jeunes médecins ne pourront l'expliquer, parce qu'il n'y a pas un cours spé-

M. Thouret étoit chargé d'enseigner la doctrine d'Hippocrate ; il n'a pu remplir la tâche de professeur, et s'est contenté du titre de directeur ou d'administrateur de l'établissement dont il avoit, de concert avec M. Fourcroy, conseiller d'état, assuré la fondation.

Exposé des motifs pour la séparation de l'enseignement de la médecine et de la chirurgie.

« Il est prouvé qu'un homme qui se destine à » l'art de guérir doit être instruit exclusivement » dans la partie dont il a fait choix pour sa pro-

---

cial sur Hippocrate. Le moindre abus de cet oubli dans l'enseignement, quelque complet qu'on le suppose, sera au moins d'entendre à tout moment prononcer des termes de médecine dérivés du grec, et de ne pouvoir que très-imparfaitement exiger des candidats une explication radicale, claire et précise ; parce qu'ils n'ont peut-être eu depuis long-temps, l'occasion de remonter à la source. On néglige ainsi d'entretenir le feu sacré : d'un autre côté, le grec considéré comme une langue savante, a fourni aux sciences, et particulièrement à la médecine, presque tous ses termes techniques. J'insisterois encore d'autant plus volontiers sur la nécessité d'expliquer en grec les ouvrages d'Hippocrate, dans le sein de la Faculté ; que la science et la pratique médicale ne pourroient qu'y gagner. Les érudits et les médecins y trouveroient également leurs avantages, et je suis convaincu que ce seroit remplir le vœu des législateurs, que de consacrer cette sage institution, utile à la fois à la science et à la littérature, pour épurer le goût et former le jugement de nos jeunes médecins.

» fession, parce qu'il est démontré que le même
» savant dans toutes les branches de l'art de
» guérir, doit rarement espérer de mériter et
» d'atteindre une haute réputation, lorsqu'il les
» pratique toutes à la fois; qu'il résulte de l'habi-
» tude, du besoin même, une distinction ou plu-
» tôt une séparation naturelle du domaine de
» l'art; en effet, la séparation de droit provient
» d'abord de la nécessité; en distinguant la
» science de son application, on voit que cette
» dernière est immense et d'une telle étendue,
» qu'elle a porté les praticiens à se diviser en
» deux classes. Cette partition approuvée par le
» public, et que les gouvernemens ont adoptée
» de temps presque immémorial, a donc été un
» premier effet de la force des choses; les lois
» ne l'ont consacrée que très-tard; depuis Hip-
» pocrate jusqu'à la décadence des écoles de
» l'Empire, les médecins étoient chirurgiens, et
» il existoit des hommes habiles qui ne se con-
» sacroient absolument qu'aux opérations, et ce
» nombre étoit encore très-restreint. Du temps
» de Justinien, le Code du vieillard de Cos de-
» vint le bréviaire des prêtres, qui, par des mo-
« tifs de religion, ne vouloient point exercer la
» chirurgie, ni étudier l'anatomie; une division
» de droit primitivement établie sur la nécessité,
« fut décidée par une loi qui, en 1215, interdit
» aux médecins de Paris, tout pansement et toute
» pratique des opérations ».

Au reste, on objecte avec raison, pour la perfection même de l'enseignement, que les opérations ne sont que des moyens de guérison plus ou moins violens, dont on prépare et dirige les effets à l'aide du régime, de l'hygiène, de la diète et des médicamens pris à l'intérieur : que le professeur ouvre une carrière immense, quand il pénètre publiquement les profondeurs de la science médicale, et se conforme à toutes les règles de la thérapeutique, avant de recourir à l'emploi du fer ou du feu.

Conclusions préliminaires.

Assurément, il n'y a qu'un but dans l'art de guérir ; mais combien les moyens d'y parvenir sont différens! Le chirurgien ne peut pas et ne doit pas, sans une longue habitude des dissections, se livrer aux opérations ; il faut qu'il soit jeune et vigilant, qu'il ait un caractère ferme, la vue fine, la main très-exercée, en un mot, qu'il soit doué de qualités extérieures qui sont très-peu nécessaires au médecin; au contraire, celui-ci doit avoir acquis, par de longues études des maladies et des méditations suivies sur leur traitement, toute l'expérience que l'on est en droit d'attendre de ses lumières et des découvertes qui appartiennent essentiellement aux progrès de la science; ce qu'on ne peut raisonnablement espérer que dans un âge de maturité.

Voyons maintenant quels seroient les moyens

de réunir l'enseignement de la médecine et de la chirurgie, en se bornant rigoureusement aux améliorations demandées par le Roi, pour le perfectionnement de l'art de guérir ; elles consistent en des amendemens.

1°. Pour les réceptions dans tous les grades inclusivement, jusqu'à celui de docteur et de professeur.

2°. Dans un mode différent d'organisation des facultés.

3°. Dans des réglemens nouveaux pour les sociétés de médecine et de chirurgie.

TITRE II.

SECTION II.

Des nominations au professorat.

ART. I. Les professeurs seront nommés à vie par le Roi.

ART. II. La faculté présentera trois candidats choisis parmi les docteurs les plus distingués par leurs cours particuliers, ou par leurs ouvrages.

Le même mode de présentation sera adopté pour toutes les facultés du Royaume, et le Ministre secrétaire d'état de l'intérieur, fixera son choix.

TITRE III.

SECTION III.

Des facultés.

ART. I. Il y aura trois grandes facultés de mé-

decine et de chirurgie pour tout le Royaume; la première sera à Paris, la seconde à Montpellier, et la troisième à Strasbourg.

ART. II. Des facultés secondaires, sous la direction des académies, seront établies dans les villes dont la population excédera au moins 20,000 âmes.

ART. III. Les professeurs des premières facultés recevront leurs honoraires du gouvernement; ils seront en proportion de la population. Les facultés secondaires auront au moins huit professeurs.

SECTION IV.

Des réceptions.

ART. I. Il est reconnu par tout, que c'est aux élèves à subvenir aux frais de leur propre instruction, le gouvernement ayant soin de la leur assurer méthodique, bonne et substantielle.

ART. II. Les sommes affectées à l'instruction publique serviront à acquitter le traitement des professeurs.

ART. III. Le mode actuel d'admission au doctorat sera suivi, savoir : cinq examens et la thèse; mais dans un temps limité, qui ne pourra être moins d'une année, à compter du premier examen.

ART. IV. Il n'y aura que deux examens de physiologie, d'anatomie, et d'accouchemens pour les licenciés.

ART. V. Les bacheliers seront en outre assujettis à deux autres examens sur la pathologie générale et la chirurgie.

ART. VI. Tous doivent réunir la pratique à la théorie; c'est pourquoi ils seront interrogés dans l'art de la dissection, et sur l'observation des maladies dans un examen particulier, sous les yeux des professeurs attachés aux divers hôpitaux: ainsi, les cours de clinique sont strictement maintenus.

ART. VII. Les jurys médicaux sont supprimés. Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels. Les facultés secondaires, établies dans le sein des académies, auront le droit de conférer les grades de bachelier, de licencié et de docteur en chirurgie; mais le titre de docteur en médecine ne pourra s'obtenir que dans l'une des trois premières facultés du Royaume.

TITRE IV.

SECTION V.

De la police médicale.

ART. I. A Paris, un conseil suprême pour toutes les académies de médecine, présidé par un conseiller d'état, veillera à l'exécution des lois et réglemens qui concernent l'art de guérir.

ART. II. Ce conseil sera composé du doyen,

des présidens honoraires et perpétuels, des sociétés de médecine et de chirurgie, de quatre professeurs de la faculté, et de deux docteurs en Médecine et en chirurgie, choisis parmi les membres honoraires desdites sociétés.

ART. III. Toutes les nominations seront approuvées par le Roi, sur la présentation de Son Ex. le Ministre de l'intérieur, qui aura exclusivement dans son département, la haute surveillance de l'art médical.

SECTION VI.

Du temps des études.

ART. IV. La durée des études sera en raison des grades auxquels le candidat voudra parvenir; ces grades sont ceux de docteur en médecine et de docteur en chirurgie, de licencié et de bachelier.

ART. V. Pour le premier grade, le temps de scholarité est fixé à six années; à cinq pour le deuxième; à quatre pour le troisième; et à trois pour le quatrième et dernier grade.

ART. VI. Le titre de bachelier ou de licencié, remplaceroit celui d'officier de santé; pour qu'il puisse être conféré, on exigera des études préliminaires dans le latin et le grec.

ART. VII. Il est de règle qu'on ne sera pas ad-

mis dans aucune faculté, à recevoir le grade de docteur en médecine, avant l'âge de trente ans accomplis; de docteur en chirurgie, avant l'âge de vingt-cinq ans; de licencié, avant vingt-trois ans, et de bachelier, avant vingt et un ans.

Section vii.

De l'administration.

Art. I. On a cru que les facultés devoient conserver leur régime actuel et concourir avec d'autres praticiens, à la collation des grades; qu'il ne falloit reconnoître qu'un collège de chirurgie et une société savante, composée de médecins connus pour avoir publié des ouvrages, et lesquels seroient appelés à tour de rôle, d'après le tableau qui en seroit fait par les facultés.

Art. II. C'est également au Roi à nommer parmi les professeurs, les doyens qui, agissant au nom et sous l'autorité de leurs facultés respectives, ont la direction et l'administration du personnel, de la police, de la discipline et de toutes les attributions honorifiques de l'enseignement.

Art. III. Il faut d'ailleurs qu'un conseil d'administration, dépendant des facultés, soit chargé directement avec le doyen, de régler les recettes et les produits pécuniaires provenans des examens, des inscriptions et réceptions, et de toute

autre source, afin que sur les demandes des facultés et des sociétés de médecine et de chirurgie, il soit pourvu aux dépenses des établissemens où se tiennent ces sociétés, et où doivent être professés les différens cours destinés à l'enseignement de l'art médical.

ART. IV. La police, la discipline intérieure de ces établissemens et la surveillance des études, appartiendront de droit aux facultés et aux académies.

ART. V. Il y aura près des trois facultés prépondérantes, une bibliothèque, un cabinet de physique et des salles destinées à l'exposition des objets d'art ou de science, d'histoire naturelle et de matière médicale.

ART. VI. Cette disposition sera commune aux facultés secondaires et aux académies, lorsque les fonds mis en réserve, le permettront.

ART. VII. Des cabinets de dissection seront également mis à la disposition des facultés et seront sous la surveillance immédiate du chef des travaux anatomiques.

ART. VIII. Le bibliothécaire sera exclusivement chargé de veiller à la conservation des livres; le démonstrateur des drogues usuelles sera en même temps conservateur des instrumens du cabinet de physique, des appareils et instrumens de chirurgie, des objets d'histoire naturelle et de matière médicale.

ART. IX. Le chef des travaux anatomiques sera seul chargé de la police intérieure des cabinets de dissection et de la préparation des objets d'art, d'anatomie pathologique.

ART. X. On retiendra sur les fonds des facultés, provenants des examens, des incriptions et des thèses, les fonds nécessaires pour l'entretien et la réparation des bâtimens ou du local où se tiennent les facultés, les sociétés de médecine et de chirurgie, et les académies.

ART. XI. Le doyen, le trésorier, le bibliothécaire et le conservateur des objets précieux appartenans aux facultés, résideront dans l'enceinte même de ces établissemens, autant que faire se pourra, si non, ils recevront des indemnités annuelles.

ART. XII. Les frais de dépense et de recette seront réglés par un conseil d'administration, présidé par le doyen, et quatre professeurs nommés par la faculté, et un membre de l'Université.

ART. XIII. Ce conseil sera renouvelé par chaque trimestre ; ses discussions seront toujours approuvées dans une assemblée générale des membres de la faculté.

ART. XIV. L'architecte des bâtimens civils, nommé par le gouvernement, le bibliothécaire et le chef des travaux anatomiques, feront tous les ans, le recensement des objets confiés à leur surveillance.

ART. XV. Il sera fait mention des répara-

tions et des dépenses nécessaires pour l'achat des livres et autres objets d'art, appartenans aux établissemens publics consacrés à l'enseignement de l'art médical.

ART. XVI. Il y aura une retenue par année sur les fonds de ces établissemens pour les dépenses imprévues.

ART. XVII. Une somme qui ne pourra excéder dix mille francs, dans dix ans, sera mise en réserve pour servir annuellement à l'encouragement des élèves.

ART. XVIII. Le bibliothécaire sera choisi parmi les membres honoraires des sociétés de médecine et de chirurgie, et nommé par le Roi, comme professeur de bibliographie médicale.

ART. XIX. Le bibliothécaire adjoint sera élu par la faculté, dans le nombre des jeunes médecins qui auroient publié dans l'espace de dix ans, le meilleur ouvrage de médecine; il sera toujours membre titulaire de la société de médecine, et succédera de droit, au professorat.

ART. XX. Les places d'aides d'anatomie, de chimie et de pharmacie, seront données aux élèves qui, dans l'espace de quatre années, auront remporté un ou plusieurs prix.

ART. XXI. Ces nominations seront approuvées par le Ministre de l'intérieur, sur les rapports des facultés. Toutes les chaires seront doubles : en conséquence, il y aura des professeurs adjoints.

Aucun cours actuellement établi ne pourra être supprimé à moins d'une loi spéciale.

ART. XXII. Tous les traitemens quelconques des professeurs seront payés par le ministère de l'intérieur, et les dépenses des facultés et des académies seront prélevées annuellement sur son budget pour l'instruction publique.

TITRE V.

SECTION VIII.

Des sociétés de médecine et de chirurgie.

ART. I. Il y aura une société royale de médecine et de chirurgie, dont les professeurs des facultés font essentiellement partie.

ART. II. Le premier médecin du Roi est président honoraire et perpétuel de la société de médecine.

ART. III. Le premier chirurgien du Roi est président honoraire et perpétuel de la société de chirurgie.

ART. IV. Les facultés et sociétés secondaires de médecine près des académies auront droit aux mêmes prérogatives que les facultés.

ART. V. Les aggrégés des premières sociétés seront les médecins et chirurgiens en chef des hôpitaux civils et militaires.

ART. VI. Les associés nationaux ou étrangers seront les médecins et chirurgiens qui auront publié des ouvrages importans sur l'art de guérir.

ART. VII. Les adjoints seront exclusivement choisis parmi les praticiens les plus renommés par leur habileté et leur savoir ; ils serviront à compléter le nombre des titulaires, de manière à les représenter en cas d'absence ou de maladie. Cet article est implicitement contenu dans le cinquième.

ART. VIII. Ces derniers seront seuls appelés avec les pofesseurs des facultés et des académies à donner leur avis pour les consultations de salubrité et d'intérêt public, sur les questions de médecine légale et les maladies contagieuses et épidémiques.

ART. IX. Il y aura, en conséquence, un conseil suprême à Paris, qui sera formé des présidens d'âge, des sociétés de médecine et de chirurgie, et des deux secrétaires desdites sociétés sous la médiation de S. Ex. le Ministre de l'intérieur.

ART. X. Dans les villes les plus populeuses, les sociétés de médecine et de chirurgie ne pourront être alimentées que d'un dixième après leur formation; en sorte qu'au bout de dix ans, le renouvellement des membres sera complet.

ART. XI. Tous les médecins et chirurgiens seront admis à faire partie des sociétés de médecine et de chirurgie, pourvu qu'ils aient donné des preuves d'érudition ou de talens reconnus dans quelque branche que ce soit de la science médicale.

ART. XII. Dans aucun cas, la nomination

n'excédera pas le terme de dix ans, et tous les membres sortants seront honoraires.

ART. XIII. Le président d'âge ne sera élu que pour cinq années, de même que le vice-président et les deux secrétaires qui seront immédiatement choisis parmi les membres honoraires.

ART. XIV. Ceux-ci pourront se faire remplacer; mais la nomination ne sera que provisoire, et se fera sur la simple désignation du président.

ART. XV. Dans les villes les plus populeuses, le nombre des membres titulaires des sociétés de médecine et de chirurgie, est fixé à cinquante et à vingt-cinq pour les villes au-dessous de 20000 âmes.

ART. XVI. Les agrégés seront en nombre double des titulaires : on les choisira de préférence parmi les médecins et chirurgiens en chef des hôpitaux civils et militaires, et parmi les médecins et chirurgiens qui exercent des fonctions gratuites et purement honoraires auprès du gouvernement.

ART. XVII. Le nombre des associés nationaux et étrangers est illimité, y compris les membres correspondans.

ART. XVIII. Les dépenses pour frais de bureau et jettons de présence, seront spécialement à la charge des facultés et des académies; en sorte que les sociétés de médecine et de chirurgie,

seront sous la direction des facultés et des académies, qui acquitteront leurs dépenses, et en régleront la nature et le *summum*. Sont exceptés de ces dispositions, les prix déjà fondés dans ces établissemens, ou qui proviendroient de donations particulières. Ces donations, pour être valables, devront être autorisées et acceptées par le Gouvernement.

ART. XIX. Il ne pourra y avoir qu'une société secondaire sous la direction des facultés ou des académies dans les villes les plus populeuses. Les membres sortans au bout de dix ans seront admis dans la première classe, dite, des sociétés royales de médecine et de chirurgie.

ART. XX. Le Ministre de l'intérieur aura le droit de se faire rendre compte des nominations.

ART. XXI. Les secrétaires d'administration des facultés et des académies recevront un traitement annuel.

ART. XXII. Dans aucun cas, il ne pourra être exigé des membres faisant partie des sociétés de médecine et de chirurgie, aucune rétribution, sous quelque dénomination que ce soit.

ART. XXIII. Tout médecin qui aura distribué des adresses, ou qui aura inscrit son nom, ou qui l'aura affiché en public, sera exclus des sociétés de médecine, des facultés et des académies.

ART. XXIV. Nul n'a le droit d'exercer la pro-

fession de médecin ou de chirurgien, soit à titre de docteur, de bachelier ou de licencié, s'il n'a fait ses preuves devant les facultés ou les académies, et s'il n'a fait, en outre, enregistrer son diplôme, à la mairie, ou au chef-lieu du département.

ART. XXV. Les lois et réglemens concernant l'exercice de la pharmacie, tels qu'en 1792, seront mis en vigueur.

ART. XXVI. Aucun débitant, sous quelque dénomination que ce soit, ne pourra, même sur l'ordonnance des médecins, vendre ou préparer des drogues ou médicamens usuels, ou plantes médicinales, soit indigènes, soit exotiques.

ART. XXVII. Il n'y aura que les seuls commerçans en gros et les courtiers ou commissionnaires près des pharmacies centrales, qui seront admis à faire des achats pour les pharmacies particulières.

ART. XXVIII. Les préparations de chimie sont comprises dans le précédent article.

TITRE VI.

SECTION IX.

Nouveau programme et ordre des cours.

1°. *Anatomie et Physiologie :* Démonstration de toutes les parties du corps humain et de leurs usages.

2°. *Clinique interne :* Exposition du siége et

des causes des maladies internes et de la méthode de leur traitement.

3°. *Clinique externe :* Pratique des opérations chirurgicales et du traitement préservatif des maladies externes.

4°. *Pathologie interne et Nosographie* : Histoire des maladies internes et de leur classification.

5°. *Pathologie externe et Maladies des os* : Histoire des divers procédés et méthodes opératoires de chirurgie.

6°. *Hygiène et Physique médicale :* Explication des causes naturelles et physiques, des phénomènes de la vie, et des moyens de se conserver en santé.

7°. *Chimie médicale et Pharmacie* : Exposé des procédés chimiques et de l'usage des appareils qui servent aux opérations et préparations pharmaceutiques.

8°. *Botanique et Histoire naturelle :* Classification des plantes, d'après un système ou une méthode analytique.

9°. *Théorie des Accouchemens et des maladies des femmes et des enfans* : La pratique ne pourra concerner les médecins.

10°. *Médecine légale :* Des rapports judiciaires et de leur application aux questions de jurisprudence qui ont rapport aux diverses branches de la médecine.

11°. *Doctrine d'Hippocrate* : Histoire de la

médecine ancienne et des divers systêmes, depuis l'origine de l'art; explication des Aphorismes et des premier et troisième livres des Epidémies.

12°. *Bibliographie médicale :* Plan de classification des différens écrits appartenans aux diverses branches de l'enseignement théorique et pratique de la médecine.

13°. *Démonstration des drogues usuelles :* des appareils des bandages et des instrumens de chirurgie.

Dans les facultés secondaires, on enseignera exclusivement :

1°. L'anatomie et la physiologie.

2°. Les opérations et les maladies des os.

3o. La botanique et la matière médicale.

4°. Il y aura en outre un cours de clinique, pour les accouchemens.

Nota. La chaire de la doctrine d'Hippocrate renfermoit en elle-même la médecine; et l'on peut ajouter aussi que les ouvrages d'Hippocrate, la contiennent virtuellement toute entière ; car, s'il étoit possible que ce monument de la sagesse des siècles disparût jamais du sein de nos écoles, la médecine, telle qu'elle est maintenant constituée parmi nous, n'en resteroit pas moins exposée à toutes les erreurs des systèmes ; le luxe des sciences accessoires ne tarderoit pas à étouffer les précieux germes de cette même doctrine qui a pris naissance dans l'observation éclairée par l'expérience. Tout le monde le sait; Hippocrate, est toute la médecine ; c'est le seul auteur qui ait traversé tous les siècles, sans ressentir leurs ravages destructeurs. En un mot, une

chaire d'Hippocrate est devenue de nécessité, le point de ralliement de toutes les époques; le fanal du médecin, contre toutes les hérésies; la pierre fondamentale de tout l'édifice médical. Ne pas reconnoître cette vérité, c'est asseoir cet édifice sur un banc de sable; c'est appeler soi-même la tempête, et provoquer le déchaînement des systèmes et des hérésies qui souffleront l'orage du faîte même du monument de la science qui, chez tous les peuples, et dans tous les pays, s'est soutenu, non par une vaine construction de l'architecte, mais par les principes constans et uniformes des vrais imitateurs d'Hippocrate. La fréquentation des hôpitaux, pendant plusieurs années, servira à constater l'assiduité des élèves et leur capacité; pour cela, ils seront obligés de présenter des certificats signés du médecin ou chirurgien en chef. Dans les trois facultés, on s'assurera des progrès de l'instruction, par des examens particuliers, auxquels seront assujétis les élèves, au moins tous les ans.

Conclusions.

Il est facile de remarquer que les études seront toujours à-peu près les mêmes dans l'enseignement de l'art médical. On exigera à la fin de la troisième année, où l'élève aura pris le grade de bachelier; qu'il choisisse la partie qu'il veut exercer. S'il veut être licencié ou docteur en médecine ou en chirurgie, on exige alors des études prolongées et des examens plus nombreux; en outre, il lui faudra avoir suivi, au moins pendant trois ans, un praticien expérimenté, ou obtenir des chirurgiens et des médecins en chef des hôpitaux civils ou militaires, un certificat sur sa bonne conduite et ses mœurs; ce certificat ser-

vira à constater si l'élève a suivi assidument les visites du médecin, et s'il a pu donner des preuves de sagacité et de jugement par la rédaction des observations des maladies qu'il aura étudiées. Comme c'est un praticien qui délivre le certificat, il attestera que le candidat a vu et traité les malades. Ce certificat sera signé au moins de trois médecins ou chirurgiens les plus connus; leur savoir et leur habileté seront la garantie des droits que le candidat fera valoir pour son admission.

Suivant le même plan, les docteurs en médecine et en chirurgie ne seront plus isolés des facultés, ils seront sujets à la censure, sur les plaintes qui seroient portées au conseil présidé par le doyen et les présidens honoraires des facultés, qui prononceroient sur les accusations graves d'infractions aux lois et réglemens qui concernent la pratique de l'art médical.

Le concours pour l'admission des places de professeurs est inadmissible d'après l'ordonnance du Roi, sanctionnée par la nomination récente de plusieurs professeurs à la faculté de médecine de Paris.

Les facultés seront toujours sous les yeux du gouvernement, les sociétés de médecine et de chirurgie seront consultées sur toutes les questions utiles aux progrès de l'art ou de la science, pour l'utilité publique et la salubrité.

Ces questions feront le sujet de mémoires, qu'on

livrera à l'impression sur la demande des facultés et des académies, et seront publiés aux frais du gouvernement, autrement les mémoires des sociétés de médecine et de chirurgie seront publiés par les facultés et les académies.

Enfin, en renouvellant les sociétés de médecine et de chirurgie par dixième, chaque année, on régénère ces sociétés, et on entretient une émulation utile parmi les médecins; on assure au public, cette confiance qui doit avoir pour garantie l'assentiment des hommes éclairés, auxquels sont surtout confiées, dans l'enseignement, la vie et la santé des citoyens, sans aucune distinction de rang, d'âge et de fortune.

La pharmacie livrée aujourd'hui à l'avidité des marchands droguistes et des épiciers, restera entre les mains des pharmaciens. Cette classe d'hommes estimables, bien différente de ces individus qui sacrifient tout à un intérêt sordide, doit assurer les succès de l'art de guérir.

Il importe que la culture de cette branche essentielle ne soit pas confiée à des mains ignorantes ou serviles, qui frustrent le public confiant, de la sécurité, qui est le fruit des leçons puisées à la source sacrée de l'art de guérir, et de laquelle on ne peut le priver sans compromettre l'honneur de la science et la réputation des médecins.

ANCIEN PROGRAMME

DES COURS DE L'ECOLE DE MÉDECINE, 1803.

PROFESSEURS DE L'ÉCOLE :

Les Citoyens

CHAUSIER, DUMÉRIL, anatomie, physiologie.
FOURCROY, DEYEUX, chimie médicale, hygiène.
LASSUS, PERCY, pathologie externe.
PINEL, BOURDIER, pathologie interne.
PEYRILHE, RICHARD, histoire naturelle médicale.
SABATIER, LALLEMENT, médecine opératoire.
PELLETAN, BOYER, clinique externe.
CORVISART, LE ROUX, clinique interne.
DUBOIS, PETIT-RADEL, clinique de l'école dite de Perfectionnement.
LE ROY, BAUDELOCQUE, accouchemens, maladies des femmes, éducation physique des enfans.
LECLERC, CABANIS, médecine légale, histoire de médecine.
THOURET (1), doctrine d'Hippocrate, histoire des cas rares.
SUE, bibliographie médicale.

---

(1) Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le nom d'Hippocrate ait été effacé du programme du Collége royal et de la Faculté de Médecine en 1819. Je vois bien une loi de la République qui a abrogé la chaire de Médecine du Collége royal, quoique ce fût contre l'intention expresse de l'illustre fondateur; mais du moins, elle a respecté l'enseignement spé-

THILLAYE, démonstration des drogues usuelles et des instrumens de médecine opératoire.

Rapport du 14 frimaire an 3, au Conseil des Cinq-Cents.

Douze professeurs sont nécessaires pour la totalité des cours et démonstrations comprises dans le projet d'enseignement; et l'on devra prendre ces professeurs parmi les citoyens les plus éclairés dans chacune des sciences qui doivent être ensei-

---

cial d'Hippocrate à l'Ecole de Médecine. Comment d'ailleurs espérer de remplir cette lacune, en essayant de distribuer aux professeurs quelques traités du philosophe grec, comme l'on pourroit faire des rôles d'une tragédie; le but est ici manqué par le défaut d'ensemble. Le principal objet d'un cours spécial d'Hippocrate, est de rassembler les élémens épars de la médecine, pour en composer un corps complet de doctrine telle que nous l'a enseignée ce père de la médecine; et comme je l'ai démontrée dans le précédent mémoire et surtout dans mes traductions. Une chaire d'Hippocrate, fondée à la Faculté, est vacante depuis la mort de M. Thouret. On n'explique plus les Aphorismes d'Hippocrate au Collége royal, depuis la perte de feu M. Bosquillon, et le malheur veut encore que M. Hallé ne puisse continuer ses intéressantes leçons sur Hippocrate. Voilà donc la médecine privée du plus beau fleuron de sa couronne. En nommant un professeur de plus à la faculté, on remplit cette lacune. La chaire d'Hippocrate me paroît devoir exiger la présence d'un professeur-adjoint, qui, de concert avec M. le Doyen, seroit chargé du cours de la doctrine d'Hippocrate, comme professeur honoraire. On complète ainsi parfaitement l'art médical, puisque la médecine ancienne se trouve réunie aux découvertes modernes.

gnées. Il faut que le choix des hommes placés à la tête de cette école, puisse prouver à l'Europe entière, que la révolution française n'a pas anéanti les grands talens. Douze adjoints partageront les travaux des professeurs et dirigeront les élèves dans la pratique des expériences et des opérations qui servent de base aux connoissances dont on vient de présenter le tableau. Le nombre des professeurs est de huit pour l'école de Montpellier, et de pareil nombre pour l'école de Strasbourg, avec autant d'adjoints que de professeurs dans l'école de santé qui se trouvera à Paris, comme dans celles des autres établissemens publics. La Pratique, la manipulation seront jointes aux préceptes théoriques. Les élèves seront exercés aux expériences chimiques, aux dissections anatomiques, aux opérations chirurgicales et aux appareils.

La médecine et la chirurgie sont deux branches de la même science ; les étudier séparément, c'est abandonner la théorie au délire de l'imagination, et la pratique à la routine toujoursaveugle ; les réunir et les professer dans la même école, c'est les éclairer mutuellement et favoriser leurs progrès.

Décret du 14 frimaire an 3.

Article I. Il sera établi une école de santé à Paris, à Montpellier et à Strasbourg : ces trois écoles seront destinées à former des officiers de santé pour le service des hopitaux, et spécialement des hopitaux militaires et de marine.

ART. II. Les bâtimens destinés jusqu'ici aux écoles de médecine et de chirurgie, dans les villes de Montpellier et de Strasbourg, seront consacrés à ces écoles ; celle de Paris sera placée dans le local de la ci-devant académie de chirurgie.

ART. III. On y enseignera aux élèves l'organisation et la physique de l'homme, les signes et les caractères des maladies, d'après les observations (1) ; les moyens curatifs connus, les propriétés des plantes et des drogues usuelles, la chimie médicale, les procédés des opérations, enfin les devoirs publics des officiers de santé. Les cours sur cette partie de l'instruction seront ouverts au public en même temps qu'aux élèves dont il sera parlé ci après.

ART. IV. Outre cette première partie de l'enseignement, les élèves pratiqueront les opérations anatomiques, chirurgicales et chimiques ; ils observeront la nature des maladies au lit des malades, et en suivront le traitement dans les hospices voisins des écoles.

ART. V. L'enseignement théorique et pratique sera donné par huit professeurs à Montpel-

(1) On a donc bien fait de comprendre dans l'enseignement un cours spécial de la doctrine d'Hippocrate ; car, quel est le meilleur guide dans la pratique et l'étude des observations médicales. Jamais l'intention des législateurs, même dans les temps orageux de la révolution, n'a été d'abandonner l'art de guérir aux systèmes et aux hérésies qui ont fait tant de tort au genre humain.

lier, six à Strasbourg, et douze à Paris. Chacun de ces professeurs aura un adjoint pour que les leçons et les travaux, relatifs à l'instruction et au perfectionnement de l'art de guérir, ne puissent jamais être interrompus. Ces professeurs seront nommés par le comité d'instruction publique; sur la présentation de la commission de l'instruction publique.

ART. VI. Chacune des écoles aura une bibliothèque, un cabinet d'anatomie, une suite d'instrumens d'appareils de chirurgie, une collection d'histoire naturelle médicale. Il y aura dans chacune, des salles et des laboratoires destinés aux exercices pratiques des élèves, dans les arts qui doivent assurer leurs succès. Le comité d'instruction publique fera recueillir dans les différens dépôts nationaux, les matières nécessaires à ces collections. Il y aura dans chaque école un directeur et un conservateur; celle de Paris aura de plus un bibliothécaire.

ART. VII. Les écoles de santé de Paris, de Montpellier et de Starbourg seront ouvertes dans le courant du mois de pluviôse prochain. Les professeurs de ces écoles et leurs adjoints s'occuperont sans relâche de perfectionner par des recherches suivies, l'anatomie, la chirurgie, la chimie, et en général toutes les sciences qui peuvent concourir à l'avancement de l'art de guérir.

ART. VIII. Les écoles de chirurgie situées à Paris, à Montpellier et à Strasbourg seront sup-

primées et refondues avec les nouvelles écoles de santé qui vont être établies d'après le présent décret. (Il n'y a de fait, que dans la pratique où ces deux branches sont entièrement distinctes.)

Les articles IX, X, XI, XII et XIII sont applicables aux élèves âgés de 17 à 26 ans, pour le service de santé des armées.

ART. XIV. Les traitemens des professeurs, de leurs adjoints, des directeurs, des conservateurs et en général de tous les employés des écoles de santé seront fixés par les comités d'instruction publique et des finances réunis. Cette commission prendra toutes les mesures nécessaires à l'exécution du présent décret, en le soumettant à l'approbation du comité d'instruction publique.

ART. XV. Les écoles de santé seront placées sous l'autorité de la commission d'instruction publique, qui en fera acquiter les dépenses sur les fonds qui seront mis à sa disposition.

ART. XVI. Le comité d'instruction publique fera incessamment un rapport sur la manière d'organiser l'enseignement de l'art de guérir dans les villes où étoient établis des écoles de médecine et de chirurgie, sur l'étude de la pharmacie et sur les moyens de récompenser les services de ceux des professeurs de ces écoles, que l'âge et les infirmités rendent incapables de continuer leurs fonctions.

Projet de loi sur l'organisation des écoles de médecine, le 1 frimaire an 7, dont quelques dispositions ont été conservées dans les écoles actuelles.

ART. III. Les trois écoles de Paris, Montpellier et Strasbourg conserveront leurs proportions actuelles.

ART. IV. Le nombre des professeurs dans les trois écoles de Paris, Montpellier et Strasbourg, sera conformément à la loi du 14 frimaire an 3, qui les a établies: savoir, dans la première, de vingt-sept (1); dans la seconde, de seize; dans la troisième, ou dans celle de Strasbourg, de quatorze.

ART. V. On enseignera dans ces écoles toutes les branches de la médecine proprement dite, de la chirurgie et de la pharmacie. Les divisions principales de cet enseignement, sont la physique de l'homme considéré dans l'état de santé et dans l'état de maladie; la connoissace, la préparation et l'application des différentes espèces de moyens curatifs en usage; l'histoire des arts et les rapports de la médecine avec l'ordre public.

ART. VI. Les professeurs fixeront chaque année le nombre et l'objet des cours qui devront se faire dans l'école. Ils partageront entr'eux, de la manière qu'ils le jugeront le plus utile à l'ins-

(1) Il est encore bien évident que dans ce nombre on a compris le professeur qui doit être chargé du cours de la doctrine d'Hippocrate.

truction,

truction, toutes les parties tant théoriques que pratiques de l'enseignement; la réunion de plusieurs parties pour former une seule chaire pourra avoir lieu, de manière cependant, que les plus importantes fassent toujours l'objet d'autant de cours particuliers (1).

ART. IX. Chaque école de médecine aura une bibliothèque, un cabinet d'anatomie naturelle et artificielle, une suite d'instrumens et d'appareils de chirurgie, une collection d'histoire naturelle médicale et de machines de physique; il sera en outre attaché à chacune un jardin de botanique, un ou plusieurs hospices de clinique et des salles ou laboratoires destinés aux exercices pratiques des élèves. L'école de Paris aura pour la formation de ses cabinets et de ceux des autres écoles, un peintre-dessinateur, un artiste modeleur en cire et un chef des travaux anatomiques.

ART. X. Il y aura dans chaque école un administrateur ou doyen, un conservateur des collections et un bibliothécaire, tous pris parmi les professeurs, lesquels, indépendamment des fonctions attachées à leurs places, seront chargés de quelques parties de l'enseignement et partageront toutes les fonctions et les autres travaux de l'école (2).

---

(1) L'explication des sentences de l'oracle de Cos, est ici parfaitement d'accord avec la dignité de l'art, pour l'illustration même des facultés.

(2) Donc, le cours de la doctrine d'Hippocrate a été ré-

ART. XIV. Il sera accordé une retraite aux professeurs après vingt années d'exercices : elle sera égale à la totalité de leur traitement fixe. (la moitié de cette pension seroit continuée à la veuve d'un professeur qui, dans ses fonctions, seroit décédé sans fortune.)

ART. XV. Nul professeur ne pourra occuper dans l'école deux places à la fois, ni faire des cours particuliers sur la partie qu'il sera chargé d'enseigner.

ART. XVI. Chaque école, à la fin de l'année, ouvrira un concours ; elle désignera, par la voie de l'examen, ceux des élèves qu'elle jugera mériter d'être admis aux exercices publics, sur l'anatomie, la chirurgie, la chimie et la pharmacie.

ART. XVIII. Les leçons, les concours, tous les actes et tous les exercices des écoles de médecine se feront en langue françoise. Les examens et réceptions se feront publiquement et dans la même langue, à moins que le candidat ne demande expressément à les subir en langue latine. (Deux examens sont actuellement obligatoires en latin.)

ART. XX. Les réceptions seront gratuites.

ART. XXXII. Il sera fait chaque année une

---

servé expressément, dans cet article qui fait partie des réglemens constitutifs de la faculté. Voilà ce qu'il m'importoit de prouver, pour justifier toutes mes réclamations. Peu importe d'ailleurs que je sois lézé dans cette circonstance ; mais l'intérêt général ne l'est-il pas encore plus ? il s'agit ici d'une institution inamovible, que l'on ne peut supprimer sans de graves inconvéniens pour la société.

visite des pharmacies dans chaque département. Les commissaires seront toujours au moins au nombre de deux : un médecin et un pharmacien.

ART. XXXV. Les écoles de médecine seront tenues de donner leur avis sur les questions de médecine légale qui leur seront soumises par les tribunaux. Elles ne pourront délibérer à cet égard qu'à la majorité absolue de leurs membres.

ART. XXXVI. Il y aura des relations habituelles entre les écoles de médecine et les écoles vétérinaires, de manière que ces établissemens puissent s'entr'aider mutuellement dans les travaux relatifs au perfectionnement de l'un et de l'autre art.

ART. XXXVII. Indépendamment de l'enseignement de toutes les parties de l'art de guérir et des examens et réceptions dont elles sont seules chargées, les écoles de médecine s'occuperont de l'avancement de cet art et du perfectionnement de toutes les sciences propres à en hâter les progrès.

Elles seront particulièrement tenues de publier chaque année le recueil des observations faites par les professeurs de clinique interne et opératoire dans les hospices de pratique consacrés à l'enseignement.

Elles publieront aussi chaque année un compte détaillé de leurs examens, de leurs réceptions, de l'état où se trouvera l'enseignement dans chacune de ces écoles, et des divers travaux qui seront exécutés dans leur sein.

ART. XXXVIII. Il sera formé dans chaque école de médecine une société nationale de médecine, dont les travaux auront pour but le perfectionnement de toutes les branches de la science, et notamment celui de son enseignement. Une partie des membres de cette société, dont une loi particulière déterminera l'organisation, seront pris parmi les professeurs.

ART. XXXIX. Il sera établi dans chaque chef-lieu de département un comité de secours ou de salubrité. Ses attributions seront d'éclairer l'administration sur les alimens, les boissons, les arts et métiers dans leurs rapports avec la santé des hommes; sur le desséchement des marais; les défrichemens, les inhumations et les lieux destinés aux sépultures; sur les épidémies, les épizooties; sur la confection et sur la vente des médicamens dans les foires et chez les pharmaciens, sur la police médicale; et en général sur tout ce qui peut intéresser la salubrité publique (1).

---

(1) Ce projet, réunissant à peu près les réglemens d'après lesquels ont été formées les écoles de médecine actuelles, nous avons cru devoir les transcrire pour en tirer le fonds d'un projet sur l'organisation nouvelle des écoles et des sociétés de médecine et de chirurgie. Ce sera le meilleur moyen de juger les améliorations que l'on peut adopter dans l'enseignement de l'art médical, soit pour le compléter, soit pour le perfectionner.

Quant à présent, je termine ici toutes réflexions ; mais je ferai remarquer que, s'il est au milieu des vicissitudes qu'éprouvent nos institutions, un point sur lequel tous les avis doivent se réunir; un point sur lequel les majorités soient spécialement responsables envers les minorités et envers l'opinion ; c'est l'intérêt commun de la considération et de la dignité, intérêt sacré, dont le corps enseignant doit se montrer gardien généreux autant que fidèle; c'est-à-dire, que, loin d'abandonner aux partisans des systèmes et des hérésies, l'héritage d'Hippocrate, la Faculté est spécialement responsable envers la société de l'exécution de ses réglemens ; qu'elle ne peut différer plus long-temps de rétablir le cours de la doctrine d'Hippocrate, sans compromettre sa dignité et sa propre cause ; qu'il est de notoriété publique qu'une chaire d'Hippocrate ayant été fondée par nos lois, les honoraires attachés à cette chaire ne peuvent être perçus ni retenus sous quelque prétexte que ce soit, par le Gouvernement; qu'ainsi, l'opinion elle-même feroit justice de son refus; le silence étant, dans une occasion aussi solennelle, une sorte d'attentat à la mémoire d'Hippocrate et à la cause commune. Nous concluons qu'il y a urgence de nommer un professeur pour remplir les fonctions de l'enseignement spécial d'Hippocrate, déterminé en vertu d'une loi, et annoncé dans le programme des Cours de l'Ecole de Santé de Paris. Tel a été l'objet de la publication de ce Mémoire, et des Pièces justificatives à l'appui.

---

*

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

ÉDITION ET TRADUCTION DES OEUVRES D'HIPPOCRATE.

Paris, ce 24 novembre 1811.

Copie de la demande d'encouragemens par MM. les Professeurs et Membres de l'Institut.

A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

Nous soussignés avons l'honneur d'exposer à Son Excellence qu'il importeroit beaucoup, pour l'art de guérir et l'honneur des lettres grecques, d'avoir une édition des œuvres d'Hippocrate en françois, avec le texte grec; et que ce seroit rendre service à la science que d'encourager une entreprise aussi utile : mais, afin de récompenser d'une manière avantageuse et honorable celui qui consacre ses veilles à une tâche aussi pénible, nous prions Votre Excellence de lui accorder les mêmes faveurs que pour la traduction de Strabon (1). M. de Mercy, qui, depuis long-temps s'est occupé d'Hippocrate qu'il explique aux jeunes méde-

(1) Originairement, trois auteurs furent chargés par l'ancien gouvernement français, de traduire les OEuvres de Strabon, dont l'impression a été continuée aux frais de l'Etat; moyennant un traitement annuel de 3,000 fr.

cins (1), et dont il a déjà publié plusieurs Traités, a des droits fondés à notre recommandation (2). Le plan qu'il a adopté nous paroît très-propre à répandre un nouveau jour sur l'important recueil des ouvrages d'Hippocrate. En outre une version française réunie au texte grec sous un format commode et peu dispendieux (3), nous paroît la voie la plus convenable pour

---

(1) Je fus autorisé par feu M. Thouret, et depuis, par M. Le Roux, doyen de la Faculté, de concert avec MM. le baron Corvisart et Chaussier, à professer publiquement dans l'un des amphithéâtres de l'Ecole de Médecine, le cours spécial de la doctrine d'Hippocrate, qui a été interrompu par les évènemens désastreux de la guerre, et dont le succès ne peut être contesté que par une majorité qui, si elle existoit, seroit en opposition avec les vrais principes de la science médicale.

(2) Je crois avoir justifié cette recommandation par mes travaux cités honorablement dans des rapports imprimés au nom de feu MM. Bosquillon et Clavier, tous deux savans hellénistes et professeurs de langue grecque au Collége royal. En outre, le suffrage de deux universités et de plusieurs académies qui, sans me connoître, et d'après le jugement qu'elles ont porté sur mes ouvrages, m'ont fait l'honneur de me choisir pour faire partie d'elles ; vient encore corroborer l'utilité de ces mêmes travaux, soutenus et protégés par l'Ecole de Médecine de Paris, et devenus l'objet de l'attention éclairée d'un gouvernement ami des sciences et des arts.

(3) Le format est in-12, avec le texte grec revu et corrigé sur les manuscrits de la bibliothèque du Roi. La traduction française réunie à des analyses exactes des traités d'Hippocrate, à des tables, des commentaires et des notes, pour faciliter la connoissance du texte, à ceux qui sont peu exercés dans la langue grecque, doit servir d'éclaircissemens dans l'étude spéciale de la doctrine d'Hippocrate. Ce plan est exactement celui qui a été suivi pour les six volumes qui ont déjà paru, et il sera continué pour toute l'édition.

propager, parmi les étudians, l'amour du travail, et assurer leurs progrès. Ces motifs d'utilité nous font espérer que Votre Excellence accueillera le projet qui vient de lui être présenté, pour l'exécution duquel nous sollicitons en faveur de M. de Mercy un traitement de *trois mille* francs, ou tel emploi que Votre Excellence voudra lui confier pour entretenir son zèle et utiliser ses talens (1). Nous vous prions de lui faciliter les

---

(1) Je n'ai jamais recherché ni places, ni emplois quels qu'ils soient : toujours occupé de mon projet, j'ai manifesté publiquement le désir de voir rétablir le cours de la doctrine d'Hippocrate. Depuis l'an 1807, j'ai continué mes soins gratuits aux malades indigens du bureau de charité du huitième arrondissement. Une chaire de médecine doit être suppléée au Collége royal ; une autre est vacante à l'Ecole de Médecine. Feu M. Bosquillon a expliqué, pendant près de quarante ans, les Aphorismes d'Hippocrate ; son exemple a été suivi par l'un de nos plus célèbres professeurs, M. Hallé, qui a également pris pour texte de ses intéressantes leçons, le 3e livre des Epidémies d'Hippocrate. Ayant donc prévu l'utilité qu'il y auroit de donner connoissance à nos jeunes élèves des ouvrages les plus importans de la science médicale, je crois qu'il seroit très-utile de consacrer exclusivement la chaire de médecine du Collége royal, à l'explication de nos auteurs grecs ; c'est ainsi que je conçois un cours de médecine grecque. Hippocrate seroit exclusivement expliqué et commenté à la faculté, mais toujours d'après le texte grec. Cette condition est nécessaire pour conserver parmi nos jeunes médecins, l'amour du travail et les préserver des erreurs des systèmes. Que ceux des contemporains qui ont les talens nécessaires pour remplir ce double but, s'inscrivent comme candidats ; qu'ils se chargent même de me prévenir dans cette honorable carrière : je croirai avoir toujours bien mérité de la science et de l'humanité, si je parviens à faire goûter aux médecins du siècle, le langage de la vérité, dont je ne m'éloignerai jamais.

moyens nécessaires pour assurer l'impression dudit ouvrage, et de prendre en considération les frais considérables auxquels a pourvu jusqu'à présent M. de Mercy, et dont il seroit nécessaire de l'indemniser (1).

Nous avons l'honneur d'être avec respect,

de Votre Excellence,

les très-humbles serviteurs.

Signé, Chaussier, professeur et président de la faculté;

Le Roux, doyen et professeur de clinique interne;

Pierre Sue, trésorier et professeur de la faculté;

Petit-Radel, professeur à l'hospice de perfectionnement;

Antoine Dubois, professeur de clinique externe;

Pinel, professeur de la faculté et membre de l'institut;

Hallé, professeur de la faculté et membre de l'institut;

Deyeux, professeur de la faculté et membre de l'institut;

Le Roy, professeur de la faculté;

Richard, professeur de la faculté et membre de l'institut;

---

(1) Une souscription de deux cents exemplaires, produisant 1,000 fr., à la charge d'en dépenser 2,000 pour les frais d'impression, m'a été accordée par le Ministre de l'Intérieur, et une gratification de 1,200 fr. par an, m'a été payée depuis 1815 jusqu'en 1818.

Richerand, professeur de la faculté;

Pelletan, professeur de la faculté et membre de l'institut;

Percy, professeur de la faculté et membre de l'institut;

Boyer, professeur de la faculté et membre de l'institut;

Vauquelin, professeur de la faculté et mem- de l'institut;

Bourdier, professeur de la faculté;

Portal, professeur au collége royal et mem- de l'institut;

G. Cuvier, professeur au collége royal et membre de l'institut;

Gail, professeur au collége royal et membre de l'institut;

Clavier, professeur au collége royal et membre de l'institut;

Bosquillon, professeur au collége royal;

Boissonnade, professeur à la faculté des Lettres et membre de l'institut.

Pour copie conforme à l'original,

Déposé en l'étude de Me Cottin, notaire, rue Saint-Antoine.

Copie du titre de la Faculté.

Paris, ce 18 janvier 1812.

Le doyen de la faculté de médecine de Paris soussigné certifie que, par délibération de MM. les professeurs du 4 décembre 1811, M. de Mercy, docteur en médecine, est attaché à la faculté pour y faire, sur

les œuvres d'Hippocrate, divers travaux qui seront arrêtés chaque année, et pour lesquels il recevra un traitement proportionné à l'importance de ces travaux (1).

Signé, J. J. Le Roux.

Vu au bureau de la faculté,

Signé, Descot.

(Ici est apposé le portrait d'Hippocrate, au nom de la Faculté).

Copie de la lettre de M. Chaussier, professeur de la Faculté, présentant la division du travail de M. De Mercy.

Les encouragemens que M. le baron Corvisart veut bien accorder à M. de Mercy, doivent tourner aux progrès de l'art, à l'illustration de la faculté de médecine.

---

(1) J'ai reçu de M. Suë, trésorier de la Faculté, le traitement promis depuis 1811 jusqu'en 1813. Ce n'est donc pas une entreprise faite à mes risques et périls, puisqu'au contraire, des motifs d'utilité publique ont décidé la Faculté, et ensuite l'autorité à m'encourager. Les évènemens politiques ayant changé les dispositions qui avoient été prises en ma faveur, MM. les professeurs de la Faculté conçurent le projet de m'adresser à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur; et cette démarche avoit été si bien sentie par la Faculté, bien convaincue qu'on ne peut puiser les vrais principes de la science que dans les ouvrages d'Hippocrate, qu'elle s'est résolue, dans son rapport du 1er février 1816, à renouveler la demande qui avoit été faite collectivement à S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, d'un traitement annuel de 3,000 fr.; cette fois, borné à une indemnité pécuniaire annuelle, suffisante pour continuer l'édition et la traduction complètes des OEuvres d'Hippocrate. (Voyez le rapport de la Faculté, p. 106.)

J'ai pensé qu'il convenait d'établir et d'arrêter un plan de travail qui auroit, pour objet spécial, la *révision des écrits* d'Hippocrate, *leur collation* avec les manuscrits de la bibliothèque, afin d'avoir une édition plus exacte et plus correcte de toutes les œuvres d'Hippocrate. J'ai donc proposé à M. de Mercy, ainsi qu'au conseil de la faculté, le plan de travail qui suit :

Comme M. de Mercy a déjà publié les Aphorismes d'Hippocrate, il m'a paru convenable de continuer par les ouvrages aphoristiques, et ainsi successivement. D'après ce plan (1), M. de Mercy doit publier les ouvrages suivans :

1°. En 1812, le livre des Pronostics, les deux livres des Prorrhétics, le livre des Humeurs;

Ces trois ouvrages réunis formeront un petit volume et le travail en est déjà fort avancé.

2°. En 1813, les Pronostics de Cos ou Coaques.
Le livre des Crises;
Le livre des Jours critiques.

3°. En 1814, les sept livres des Epidémiques;

4°. En 1815, les livres diététiques;

5°. En 1816, les livres chirurgicaux;

6°. En 1817, les livres des Maladies;

Et ainsi successivement, et toujours d'après la collation des manuscrits (2).

---

(1) Je l'ai exactement suivi, à l'exception de la traduction latine, d'abord trop coûteuse, et qui auroit grossi considérablement les volumes, sans un grand avantage, puisqu'elle existe dans un grand nombre d'ouvrages qu'il est facile de consulter, tandis qu'une traduction française avec le texte en regard, manquoit entièrement à l'enseignement médical.

(2) Cette dernière condition a été rigoureusement observée;

Quant au livre des Airs, des Eaux et des Lieux, quoique la traduction de M. Coray soit bonne, cependant elle a été revue en quelque sorte toute entière, et avec des notes fort intéressantes, par M. Bounder de Dijon. Le manuscrit est entre mes mains, ainsi que la traduction d'après le texte grec de quelques autres ouvrages d'Hippocrate (1); de sorte que, dans l'espace de huit à neuf ans, nous pouvons espérer avoir une nouvelle édition complète et correcte, autant qu'on peut l'espérer, des ouvrages d'Hippocrate, ou de ceux qui lui sont attribués.

Je dois ajouter que M. de Mercy se propose de me remettre dans peu, ainsi qu'à M. Hallé, le travail qu'il a fait sur les Pronostics, et les Prorrhétics; et le travail de chaque année formera un petit volume dans lequel on trouvera 1°. le texte grec et les Variantes (une traduction latine); 3°. une traduction française; enfin des notes, et une table de concordance et de rapports.

Pour copie conforme,

Descot, *Secrétaire de la Faculté.*

---

feu M. Bosquillon, habile médecin et savant helléniste, qui a copié de sa main, un nouveau manuscrit de Galien, sur le livre des Humeurs d'Hippocrate, dont j'ai retrouvé l'original sous le nº 163, à la bibliothèque de Coislin, comprise maintenant dans celle du Roi; a vérifié lui-même le texte grec et les variantes, et en a certifié l'exactitude; ainsi que son savant collègue, M. Clavier, de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

(1) Ce manuscrit m'a été communiqué; je saisis avec plaisir l'occasion de témoigner à M. Chaussier, les sentimens de profonde estime et de reconnoissance que je lui ai voués depuis le commencement de ma carrière.

Voilà pour la traduction des Œuvres d'Hippocrate. Maintenant pour le cours de médecine grecque, j'aurai d'autres preuves à donner sur son but d'utilité: d'abord le vœu même et les pressantes sollicitations de M. le professeur Chaussier, sont un témoignage authentique des efforts que j'ai faits pour propager la doctrine d'Hippocrate ; mes Commentaires sur les trois premières sections des Aphorismes sont à peu près mes leçons écrites, et font juger de la méthode que j'ai suivie dans mon cours de la doctrine d'Hippocrate. Ce cours public a été annoncé dans les journaux de Paris, du 1^er^ juillet 1814, 2 juin 1815, et 23 mai 1816.

Paris, 3 juin 1816.

Il m'est impossible, mon cher de Mercy, de me trouver demain à l'ouverture du cours de médecine grecque, parce que je dois me rendre au bureau des hospices civils pour le concours public, qui a été ouvert par le conseil général : d'ailleurs M. Royer-Collard fera demain à trois heures, l'ouverture du cours de médecine légale ; et les élèves seront empressés à aller l'entendre ; enfin plusieurs élèves m'ont écrit pour me demander de changer l'heure. Venez me voir, je vous prie ; nous conférerons sur cet objet ; mais en attendant recevez, je vous prie, l'assurance de tous mes sentimens.

Chaussier.

L'amitié du célèbre professeur ne s'est jamais réfroidie ; je me plais à consigner les preuves du plus noble désintéressement, qui a toujours guidé M. Chaussier. M. le baron Corvisart a témoigné également qu'il ver-

rait avec plaisir que le Cours de Médecine grecque fût protégé par la Faculté ; feu M. Thouret et M. le doyen qui lui a succédé, se sont empressés de me seconder ; mais les élèves, continuellement distraits de leurs études par de fréquens appels aux armées, n'étaient pas en état d'entendre facilement Hippocrate, et beaucoup marquaient une extrême répugnance pour le grec ; il n'en est pas moins vrai qu'il serait impardonnable de ne pas vaincre cette répugnance qui ne peut être tolérée sans un préjudice réel pour la science.

UNIVERSITÉ.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Académie de Paris.

Extrait du registre des délibérations de l'assemblée des Professeurs de la Faculté de Médecine de Paris.

RAPPORT

Sur une demande de M. le docteur de Mercy.

Séance du 1er février 1816.

MESSIEURS,

LA commission royale de l'instruction publique a désiré avoir votre avis sur l'utilité qu'il y aurait à rétablir dans la faculté la chaire de la doctrine d'Hippocrate, et sur les titres que présenterait M. de Mercy, pour être nommé à cette chaire; et vous nous avez nommés dans votre séance du 4 janvier, pour vous faire un rapport sur cet objet.

L'enseignement spécial et isolé de la doctrine d'Hippocrate n'était pas entré dans le premier plan de la formation de l'école de santé. La loi du 14 frimaire an 3, qui établit les écoles de santé, porte bien

(article 6), qu'il y aura, dans l'école de Paris, un directeur, un conservateur (1) et un bibliothécaire (2) : mais elle ne leur attribue que des fonctions administratives (3). Depuis, dans la vue de les rattacher davantage au système de l'établissement et de les rendre plus utiles, il fut fixé, par un arrêté du ministre de l'intérieur, qu'ils deviendraient professeurs. Le bibliothécaire dut faire tous les ans un cours de bibliographie médicale ; et le conservateur, un cours de démonstration des drogues usuelles et des instrumens et appareils de chirurgie; le directeur dut enseigner la doctrine d'Hippocrate et l'histoire des cas rares (4). M. Thouret, qui était directeur depuis la fondation de l'école, tout occupé des fonctions de directeur, fonctions dans lesquelles il a rendu les plus grands services

(1) Le conservateur, M. Thillaye, a toujours été professeur depuis la fondation de l'établissement : l'ordonnance royale est conséquemment et nécessairement juste.

(2) Une ordonnance royale du 20 juin 1815, a conféré à M. Moreau, le titre de professeur de bibliographie médicale, conformément aux anciens réglemens non abrogés des écoles de santé de Paris ; donc, dans la même cathégorie, la chaire de la doctrine d'Hippocrate doit être rétablie.

(3) Le projet de loi, article X, p. 94 de ce mémoire, veut, au contraire, que le directeur soit professeur, et orignairement M. Thouret étoit chargé du cours de la Doctrine d'Hippocrate et des Cas rares. Voyez l'ancien programme de la Faculté.

(4) Puisque le conservateur étoit professeur, de même que le bibliothécaire, M. Suë, chargé du cours de bibliographie médicale, M. Moreau, qui lui a succédé, avoit certainement bien le droit d'être nommé professeur. Le directeur devoit aussi professer, suivant le projet présenté au Conseil des Cinq-Cents ; projet qui a été adopté en grande partie dans la nouvelle organisation des études médicales, d'après les réglemens suivis depuis l'an XI.

à l'établissement et à l'art de guérir; lui-même ne put donner les leçons dont il était chargé (1). M. le Roux, qui a succédé à M. Thouret, dans la place de doyen ou directeur, a continué de professer la cliniqne interne comme il le faisait depuis long-temps; de sorte que le cours de la doctrine d'Hippocrate n'ayant jamais été fait, la faculté n'a pu se former, d'après l'expérience, une idée du degré d'utilité qu'il pourrait avoir pour les élèves. Mais si la doctrine d'Hippocrate n'a pas été enseignée d'une manière isolée et dans un cours spécial, il n'en est pas moins vrai qu'elle est continuellement enseignée dans la faculté; car chaque professeur en fait connaître la partie qui appartient au sujet qu'il traite (2), et les discussions qui ont lieu relativement aux aphorismes et sentences que les élèves sont obligés d'ajouter à leurs thèses, donnent encore lieu à de grands développemens. Vos commissaires se bornent à ces remarques sur ce point, pensant que la commission nommée par le Roi ne manquera pas d'examiner cet objet pour le faire entrer; si elle le juge convenable dans le plan d'amélioration qu'elle est chargée de présenter.

Quant à la seconde question relative aux titres que présenterait M. de Mercy, pour être nommé à la chaire de la doctrine d'Hippocrate, si on juge à propos de la

---

(1) Le cours de la doctrine d'Hippocrate et d'Histoire des Cas rares, a toujours fait partie du programme des exercices scolaires de la faculté. Je me borne à cette preuve très-évidente.

(2) Sans doute la Faculté ne pourroit ne pas enseigner Hippocrate, puisque sans cet auteur, il n'y auroit pas de principes certains en médecine; mais l'adoption de ses ouvrages me paroît indispensable pour remplir la lacune qui existe aujourd'hui dans

rétablir (1), ou plutôt de la fonder définitivement dans la faculté de Paris ; vos commissaires remarquent que, dans ce cas, la faculté devant, suivant l'art. 29 de l'ordonnance du Roi du 17 février 1815, présenter deux candidats au conseil royal de l'instruction publique, ou procéder au concours, suivant l'instruction de l'Université, confirmée par l'ordonnance du 1815; elle ne peut faire connoître d'avance son opinion sur le mérite des personnes qui pourroient avoir des prétentions à une chaire vacante ; qu'elle doit seulement énoncer ce principe ; qu'un praticien distingué peut seul expliquer dignement Hippocrate (2). Ils sont cependant d'avis que la faculté témoigne à la commission de l'instruction publique, qu'elle verroit avec plaisir que le gouvernement donnât à M. de Mercy une indemnité pécuniaire annuelle suffisante pour continuer l'entreprise utile qu'il a formée de donner une édition et une traduction française com-

---

l'enseignement médical ; lacune que les circonstances pénibles de la guerre rend excusable sous bien des rapports, parce que MM. les professeurs ont dû s'occuper exclusivement de donner des sujets en état de soigner les blessés. Un tel service ne peut être méconnu.

(1) Quatre nouveaux professeurs viennent d'être nommés récemment sans concours, et seulement d'après les règlemens de la Faculté : il n'est donc pas besoin d'attendre la nouvelle loi sur l'instruction publique, pour nommer à la chaire vacante d'Hippocrate. Je ne saurois, en vérité, renoncer aux droits que je crois avoir acquis pour expliquer l'auteur qui, depuis plus de douze ans, a été l'objet de mes plus chères affections.

(2) Je ne sais, en vérite, s'il est possible d'imaginer que l'on puisse expliquer plus dignement Hippocrate qu'en grec, et qui a le plus de droit à une telle prérogative que celui qui a traduit, expliqué et commenté les chefs-d'œuvre de ce père de la médecine?

plètes des OEuvres d'Hippocrate, édition dont il a déjà fait paraître quelques volumes (1).

Pour copie conforme,

Signé, LE ROUX, doyen de la faculté.

Commission de l'Instruction publique.

Paris, le 12 juin 1816.

LA commission de l'instruction publique a reçu, Monsieur, le mémoire (2) que vous lui avez adressé par

---

(1) Cette conclusion, bien qu'elle soit bornée à la traduction, est un témoignage authentique de l'utilité au moins présumée de mes efforts et de mes veilles ; ma tâche, comme je l'ai prouvé dans mes Commentaires, n'étant pas seulement de traduire Hippocrate, mais encore de faire l'application de sa doctrine au traitement des maladies. Si j'ai le malheur d'errer, du moins, d'après les preuves que j'ai données, ce ne sera pas sans avoir cherché à éclairer nos jeunes médecins sur leurs devoirs, et la nécessité qui leur est imposée de méditer les sentences de l'oracle de Cos. Mais n'est-il pas déplorable que l'interruption même de foibles encouragemens, tandis que la chaire d'Hippocrate est demeurée vacante, ait été l'unique fruit des justes prétentions que j'ai fait valoir, pour jouir au moins de l'indemnité nécessaire à la continuation des travaux relatifs à la traduction des Œuvres d'Hippocrate? Comment concevoir qu'après avoir été recommandé par un corps enseignant, qui a reconnu la nécessité d'encourager un ouvrage utile à la médecine, je sois, au contraire, traité plus rigoureusement qu'avant cette recommandation? Je m'abstiens de toute autre réflexion à cet égard, c'est en quelque sorte un déni de justice, que S. Exc. voudra sans doute réparer, en me décernant une récompense digne de son savoir, de son ardent amour de la patrie, et de son vif désir de propager les lumières; en replaçant sur les anciennes bases l'institution la plus utile à l'humanité, à la science, et à la littérature.

(2) Sur la naissance des sectes dans les divers âges de la médecine.

votre lettre du 4 juin, sur la nécessité de créer une chaire d'Hippocrate à la faculté de médecine de Paris (1).

Vous pouvez être assuré, Monsieur, que les vues que vous présentez dans ce mémoire sont appréciées, et qu'elles seront prises en considération, lorsque les circonstances permettront d'établir une nouvelle chaire à la faculté de médecine de Paris.

Recevez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération,

ELIÇAGARAY, le baron SILVESTRE DE SACY, G. CUVIER.

LETTRE de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

Paris, le 9 novembre 1818.

MONSIEUR, le Roi m'a fait le renvoi de la pétition par laquelle vous sollicitez la place de professeur-adjoint de la chaire d'Hippocrate à la faculté de médecine de Paris.

Je vous ai déjà fait connaître, Monsieur, qu'il m'est impossible d'augmenter (2) le nombre des professeurs de la faculté de médecine, avant que la nouvelle orga-

---

(1) On a vu, précedemment, qu'il ne s'agit pas de créer une nouvelle chaire ; mais, au contraire, de rétablir celle qui a été fondée avec les autres institutions des écoles de médecine. Il suffit de lire l'ancien programme des exercices scolaires de l'Ecole de Santé de Paris, pour se convaincre que le cours de la doctrine d'Hippocrate en fait essentiellement partie.

(2) Le même principe est invoqué par la Commission de l'Instruction publique ; mais, il est évident, d'après l'ordonnance royale du 20 juin 1815, qui donne force de loi aux anciens réglemens non-abrogés de l'Ecole de Médecine de Paris ; que

nisation de l'enseignement médical, ait été définitivement arrêtée; ce n'est qu'alors que je pourrai prendre en considération les titres que vous faites valoir à l'appui de votre demande.

Le Sous-Secrétaire d'Etat, au département de l'Intérieur.

MM. les Professeurs, au nombre desquels est M. le doyen qui a remplacé M. Thouret, chargé d'enseigner le cours de la doctrine d'Hippocrate et d'histoire des Cas rares, doivent concourir eux-mêmes à faire rétablir la chaire d'Hippocrate; déjà ils ont exigé des candidats l'insertion de quelques Aphorismes à la fin des thèses; et dans le quatrième examen, la connoissance des Traités du Régime dans les maladies aiguës, et des airs, des eaux et des lieux, d'Hippocrate; déjà ces traités ont été traduits dans mon dernier ouvrage, publié en 1818; le Traité du Régime dans les maladies aiguës n'avoit été traduit par aucun des contemporains; d'ailleurs, j'ai publié des Commentaires sur presque tous les ouvrages légitimes d'Hippocrate, indépendamment des traductions, et plusieurs mémoires pour le même objet; et une correspondance motivée auprès de l'autorité; depuis dix ans mes travaux ont été constamment dirigés vers le même but, sans nulle espèce de dédommagemens, que l'accueil honorable dont je viens de donner les preuves; enfin, l'explication des ouvrages d'Hippocrate, pour être à la portée des candidats, doit être l'objet d'un cours particulier; attendu les titres que j'ai fait valoir précédemment pour pouvoir prétendre au professorat; je demande que l'on pèse exactement dans la balance mes droits et ceux de mes concurrens, si toutefois ils ont fait des travaux plus importans sur Hippocrate, s'ils ont mérité l'approbation du monde savant; enfin, si leurs ouvrages ont été critiqués par qui de droit; et si, par exemple, il ne nous seroit pas facile de prouver à ceux qui se déclarent mes compétiteurs, qu'ils ont conservé dans un texte très-incorrect, les fautes arriérées des manuscrits et des anciennes éditions; si même ils n'ont pris à tâche de jeter de la défaveur et du ridicule sur le travail qui a pour objet la révision des manuscrits, sans parler ici, des fautes sans nombre qui se trouvent dans leurs traductions.

Lettre du Ministre de l'Intérieur, du 27 Mars 1816.

La faculté de médecine expose dans son rapport, qu'elle n'a pu se former, d'après l'expérience, une idée du degré d'utilité qu'un cours particulier pour l'enseignement de la doctrine d'Hippocrate pourroit avoir pour les élèves ; mais la faculté pense qu'un examen plus approfondi de la question qui lui a été soumise doit être réservée à la commission (1) chargée d'indiquer les modifications qu'il convient d'apporter dans l'organisation actuelle de l'enseignement médical.

Lettre de M. Haldat, du 15 juillet 1818.

M. le secrétaire de l'académie de Nancy m'a écrit précédemment, pour m'annoncer ma réception de membre associé :

La société applaudit au zèle avec lequel vous poursuivez une entreprise d'autant plus louable, que la langue dans laquelle sont renfermés les beaux préceptes que vous faites passer dans la nôtre, semble de plus en plus négligée par les médecins, et que le service que vous rendez à l'art en répandant le goût de la médecine hippocratique est plus digne d'encouragement.

---

(1) La commission nommée par S. M. ne s'étant point du tout occupée de la question dont il s'agit, j'ai cru devoir remplir cette tâche, et soumettre à l'opinion publique, les modifications qui pourroient être ajoutées aux vues de la commission ; j'ai eu connoissance de son travail, dans un rapport imprimé par M. Léveillé, secrétaire. C'est cette lacune que j'ai essayé de remplir ; sans doute j'ai trop peu compté sur la foiblesse de mes moyens ; mais, dans une circonstance aussi décisive, tous les médecins avoient également le droit de soutenir et de défendre la cause d'Hippocrate ; *je l'essaye ; qu'un plus habile le fasse.*

On lira à la fin de ce Mémoire les décisions motivées sur les mêmes principes par les universités de Leipsick et d'Iéna, pour la réception du titre de membre honoraire de ces universités et de la société latine d'Iéna. Je ne cite ces témoignages que parce qu'ils m'autorisent légitimement à réclamer de la libéralité du Gouvernement, une institution approuvée par nos lois, et dont on ne peut nous priver, sans compromettre chaque jour la vie des citoyens.

Or, la dette que j'ai contractée envers la science m'impose le devoir de m'environner de tous les témoignages qui peuvent m'attirer la bienveillance de mes juges; car pourquoi le dissimuler? c'est ici une cause célèbre que je porte avec confiance devant le tribunal de l'opinion publique. Je demande donc si, en traduisant les œuvres d'Hippocrate, il n'est pas essentiellement entré dans mon projet de régénérer l'étude de sa doctrine? Mais si l'on pouvoit croire que ce projet, pour être mis provisoirement à exécution, n'auroit eu besoin que de la sanction de nos médecins les plus célèbres, comment nous refuseroit-on de relever une institution capable surtout de favoriser les progrès de nos jeunes élèves? Comment ne nous sauroit-on pas gré de toutes nos sollicitudes pour cet objet; de nos constans efforts et de nos pénibles veilles. Oui, nous pouvons répéter ici, avec une sorte d'orgueil, les éloges qui ont été si favorables à nos premiers succès. Oui, ces éloges, partout accueillis, méritent que l'on y ajoute confiance. Voici en cette occasion quel a été le langage des maîtres.

Lettre de M. le professeur Chaussier, à M. le baron Corvisart.

Paris, le 6 juillet 1811.

« Dans une faculté qui s'honore d'être hippocratique » et qui place le buste d'Hippocrate dans ses salles et » sur ses jetons, M. de Mercy doit espérer de trouver » un appui ; il en est digne, etc. »

» M. de Mercy s'occupe, depuis plusieurs années, » d'une nouvelle édition des OEuvres d'Hippocrate ; » tous ceux qui connoissent le génie de la langue et » les difficultés du travail, ont rendu à M. de Mercy » la justice qui lui est due à tant de titres. (*Lettre au même, du 28 août 1813*).

M. le doyen, jaloux de faire fructifier l'une des branches les plus utiles à l'enseignement de l'art médical, et de voir récompenser celui qui s'y étoit livré avec zèle, a également voulu, par son témoignage, corroborer les espérances que j'avois conçues relativement à une distinction honorable qu'à la vérité je serois heureux de pouvoir mériter. « J'atteste que M. de » Mercy a mérité et obtenu de la faculté l'estime et la » reconnoissance que l'on doit aux talens reconnus, » pour le service qu'il a rendu aux élèves et aux maî- » tres, en travaillant à une nouvelle édition des œu- » vres d'Hippocrate. »

M. le baron Corvisart m'écrivit également, pour me faire connoître sa résolution de soutenir et d'encourager mon zèle.

« Je sens, Monsieur, toute l'utilité des travaux aux- » quels vous vous livrez, et combien votre dévoûment

» à expliquer aux jeunes médecins la doctrine d'Hip-
» pocrate, mérite d'être encouragé et récompensé. »
(*Lettre du* 18 *juillet* 1811).

Veut-on maintenant que ces témoignages distingués soient purement des actes de complaisance? On me fera peut-être la grâce de croire qu'ils ne sont pas opposés à l'opinion publique, lorsque deux universités étrangères, une société savante et une académie nationale viennent de les ratifier de la manière la plus authentique et la plus honorable, en m'associant à leurs doctes travaux. Je me suis fait un devoir et un plaisir de louer dans mes ouvrages le zèle de ceux qui m'ont encouragé au début de ma carrière. Que reste-t-il donc à m'objecter pour retarder le triomphe d'Hippocrate ? Je l'ai déjà dit, si l'oracle de Cos n'a point été goûté de nos jeunes médecins, c'est la faute des circonstances qui les ont éloignés depuis si long-temps de leurs études; comment voudroit-on aujourd'hui qu'une traduction fidèle jouisse elle-même de cette faveur, jusqu'alors inespérée avant qu'on ait obtenu la consécration des vrais principes de l'art de guérir, pour la régénération même de la doctrine d'Hippocrate. Si donc on me reprochoit d'avoir consacré tant d'années à une tâche si glorieuse et si peu récompensée, je répondrois comme Socrate : « Qu'on ne doit compter pour rien ni
» la vie ni la mort, dès qu'on peut être utile aux hom-
» mes. » Je dirois à l'auguste aréopage : « Je me suis cru
» destiné à instruire nos jeunes gens; j'ai cru en avoir
» reçu la mission du ciel au péril même de mes jours(1);

(1) A l'âge de 15 ans, me destinant à la médecine, je fus laissé mourant d'une fièvre epidémique contagieuse qui faisoit

» et je ne pourrois l'abandonner sans désobéir à ses » ordres; je dois garder avec courage ce poste que » Dieu m'a assigné au milieu de vous. J'irai plus loin, » si vous preniez le parti de m'absoudre, à condition » que je garderois le silence; je vous dirois : O mes » juges ! je vous aime et vous honore, sans doute, » mais je dois obéir à Dieu plutôt qu'à vous; tant que » je respirerai, je ne cesserai d'élever ma voix comme » par le passé, pour soutenir les principes que j'ai » embrassés ».

En effet, l'on ne doit pas supposer que les dix plus belles années de ma vie se soient passées à travailler dans le silence du cabinet, dans l'unique intention d'entretenir avec animosité une lutte qui d'ailleurs m'a été si peu avantageuse : et certes, si une récompense plus durable que les louanges des hommes n'avoit nourri mon courage, croit-on que constamment en proie aux suggestions de l'envie, j'aurois continué des travaux si longs et si pénibles, et toujours perfectionnés? Comment d'ailleurs la jalousie pourroit-elle entrer dans mon âme? Moi, que l'on a appris depuis si long-temps à mépriser les trompeuses espérances de la fortune? Comment l'instabilité des choses humaines ne m'auroit-elle pas frappé, en voyant les trônes se briser, et les grandeurs si passagères et si fort vantées dans ce siècle, rentrer, pour ainsi dire, dans le néant? La condition, le rang des personnes, la considération, la fortune, la naissance, l'éducation même n'ont-ils pas été des titres de proscription dans nos jours de trouble et de deuil?

---

de très grands ravages dans les hôpitaux : c'étoit donc, en observant les maladies que je faillis être victime de mon zèle.

Comment, après avoir assisté à de pareilles catastrophes, ne pas être cruellement détrompé sur les honneurs? comment ne pas s'abaisser humblement devant les décrets de la providence, qui à la vérité récompensera chacun selon ses œuvres! Si donc l'on pouvoit me blâmer en dépit des lois divines et humaines, de vouloir rétablir une institution utile aux hommes, ce seroit devant le juge suprême, que ma cause devroit être plaidée? et là ceux qui se seroient faits impunément mes accusateurs auroient à répondre de leurs injustices, car ce n'est pas de moi qu'il s'agit, mais du bonheur de l'humanité.

En rétablissant le culte d'Hippocrate, c'est un exemple donné par la France au monde savant! Ne sera-t-il pas imité chez les autres nations? l'édifice du dieu de la médecine ne sera-t-il pas consacré dans toutes les universités. Les auteurs des sectes, des hérésies et des systèmes, qui se jouent avec tant de facilité de la vie des hommes, n'iront-ils pas eux-mêmes s'engloutir dans le chaos où ils veulent replonger la médecine (1).

---

(1) Enfin, si l'on supprimoit la chaire d'Hippocrate, ce seroit commettre à la fois un attentat contre la science et les belles-lettres, puisqu'il est reconnu que la langue grecque a formé nos meilleurs écrivains; et que les écrits d'Hippocrate ont toujours servi de modèle aux meilleurs médecins. Est-il croyable, d'ailleurs, dans le siècle des lumières où l'on vante si fort la raison, et où l'on divinise en quelque sorte l'instruction publique, qu'il ne soit pas permis d'enseigner publiquement Hippocrate à nos élèves, au moins, pour les perfectionner dans l'art de guérir, et assurer leurs progrès dans la carrière immense de la médecine? L'esprit le plus borné en conçoit d'avance la nécessité. Comment donc des hommes éclairés se refuseroient-ils d'être favorables à nos vœux? Seroit-il possible qu'une édition d'Hippocrate, et surtout

Pronostics de Cos et Epidémies, par M. de Mercy (1).

Les deux volumes que nous annonçons forment le troisième et le quatrième de la traduction des OEuvres d'Hippocrate, que M. de Mercy a entreprise, et qu'il poursuit avec ardeur (malgré les efforts de quelques personnes, pour le décourager). Je ne peux guère prononcer sur l'utilité dont peuvent être les ouvrages d'Hippocrate dans l'état actuel de la médecine. Quelques médecins prétendent qu'elle est à peu près nulle : mais deux hommes célèbres que j'ai eu l'avantage de connoître, *Barthès et Cabanis*, en pensoient bien différemment. Ils regardoient tous deux l'étude des ouvrages d'Hippocrate comme indispensable, et j'ai en-

---

une traduction dans notre idiome national, devenu en quelque sorte celui des autres nations, n'excitassent pas la protection du gouvernement ; comment ne pas espérer que le service rendu à la science et aux lettres, par des travaux commencés sous les auspices les plus favorables et honorés du suffrage le plus auguste, dans l'intérêt général, ne seroit aucunement apprécié des amis de l'humanité ? Osons le dire, depuis trop long-temps la politique a absorbé l'attention des Français ; et c'est à cette seule cause qu'il faut sans doute attribuer les difficultés que j'ai rencontrées dans le chemin que j'ai toujours suivi pour faire triompher la bonne cause. En effet, j'ai trop bonne opinion du goût et des lumières de mes compatriotes, que pour leur supposer une indifférence qu'ils ne pourroient ensuite justifier par des encouragemens ou une récompense tardive, s'ils souffroient que mes travaux littéraires, consacrés à une si louable entreprise, regardée comme nationale, fussent interrompus par les circonstances ou par une économie qui ne pourroit jamais passer que pour un prétexte douteux de reconnoître la doctrine d'Hippocrate.

(1) Article de M. Clavier, membre de l'académie des inscriptions et de belles lettres.

tendu plusieurs fois *Cabanis* presser vivement mon savant ami, le docteur Coray, d'en entreprendre une traduction qu'il regardoit comme un travail nécessaire pour les progrès de la médecine. Peu de médecins étudient le grec, ou tout au moins l'étudient assez à fonds pour pouvoir se passer de la traduction latine : mais ces traductions sont rarement de quelque utilité dans les passages difficiles. Le latin en effet se prête à toutes les inversions, de sorte qu'il est possible, en traduisant mot à mot, de rendre ce qu'on n'a pas compris. Il n'en est pas de même en français. Une traduction en cette langue devient nécessairement un commentaire. Il est malheureux que d'autres occupations aient empêché M. Coray d'entreprendre un travail dont il étoit si capable comme on le voit par le traité des airs, des eaux et des lieux. Ce n'est qu'après avoir acquis la certitude qu'il y avoit renoncé, que M. de Mercy a entrepris sa traduction. Les deux volumes qu'il vient d'offrir au public contiennent les pronostics de Cos ; le premier et le troisième livre des Epidémies, le traité des crises et celui des jours critiques. Le texte grec est en regard de la traduction ; ce qui est un mérite de plus ; les éditions d'Hippocrate étant assez rares, il a été revu avec beaucoup de soin sur les manuscrits de la bibliothèque du Roi, et M. de Mercy y a joint des notes critiques écrites en latin, dans lesquelles il rend compte des changemens qu'il y a introduits, et des diverses leçons que les manuscrits lui ont offertes. La traduction m'a paru exacte; elle suit fidèlement le texte, ce qui est très-important pour ceux qui veulent s'en aider, comme d'un commentaire. Je n'en peux parler qu'en homme qui a quelque usage de langue grecque : mais le ju-

gement qu'en ont porté les médecins n'est pas moins favorable ; les divers journaux de médecine en ont parlé avec éloges, et le docteur Bosquillon, qui n'étoit pas moins habile en grec qu'en médecine, y a joint son suffrage dans la traduction qu'il a donnée lui-même des Aphorismes d'Hippocrate. Il y parle de M. de Mercy dans les termes les plus honorables. Une entreprise aussi utile ne pouvoit pas échapper aux regards d'un gouvernement ami des sciences et des lettres, M. l'abbé de Montesquiou, alors Ministre de l'intérieur, sur le compte favorable qui lui fut rendu du travail de M. de Mercy, a bien voulu souscrire pour deux cents exemplaires, et il lui a en même temps assuré une pension pour le mettre en état de la continuer (1). Nous pouvons donc être assurés de voir terminer cette entreprise, l'une des plus utiles qui aient été faites depuis long-temps, non-seulement pour les médecins, mais encore pour les amateurs de la littérature ancienne dont les ouvrages d'Hippocrate méritent toute l'attention, à cause de l'élégance de son style qui est à peu près le même que celui d'Hérodote.

---

(1) Il étoit question alors de me nommer à la chaire d'Hippocrate. Son Excellence m'avoit accordé, en attendant, des encouragemens mensuels ; la souscription est de 1815.

Nouvelle traduction des Aphorismes d'Hippocrate, et Commentaires spécialement applicables à l'étude de la Médecine pratique, dite Clinique, par M. de Mercy (1).

La nature de cet ouvrage d'Hippocrate nous dispense d'en donner une longue analyse, et la réputation dont il jouit semble encore rendre notre recommandation moins nécessaire. Le scepticisme qui de nos jours surtout s'est attaché à la personne et aux écrits d'homère, a tenté aussi, sur le nom et les ouvrages d'Hippocrate, le même outrage; mais non avec le même succès; et la gloire du philosophe de Cos a résisté encore à l'indifférence dont son livre s'est vu l'objet dans les cours d'enseignement public. C'est pour combler cette affligeante lacune que M. de Mercy a consacré ses veilles à la traduction des œuvres d'Hippocrate, et qu'il publie aujourd'hui les *Aphorismes* de ce grand homme avec des Commentaires spécialement destinés aux gens de l'art, et dont le principal objet est d'éclaircir les sentences et de justifier les principes du philosophe grec au moyen des découvertes et des procédés de la science actuelle. Nous ne pouvons qu'applaudir à une si louable entreprise, pour le succès de laquelle M. de Mercy avoit déjà donné de bonnes garanties en 1811, par une traduction des OEuvres complètes d'Hippocrate. La version des Aphorismes a été revue avec soin, et nous pouvons confirmer de notre suffrage le témoignage que l'auteur se rend à lui-même, qu'il n'a rien négligé pour perfectionner son

(1) Journal des savans, août 1817. pag. 504.

travail. Cette version nous a généralement paru fidèle et digne d'être mise avec confiance dans les mains de ceux des élèves, et même des maîtres auxquels la lecture de l'ouvrage original ne sauroit être familière; et les uns et les autres trouveront, dans les commentaires dont chaque sentence est accompagnée, des lumières nouvelles, sur le mérite desquelles nous n'osons toutefois prononcer vu notre incompétence en ces matières; mais que nous croyons pouvoir recommander, du moins à leur attention.

RAOUL-ROCHETTE., *de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

Aphorismes d'Hippocrate, par M. de Mercy (1).

Les Aphorismes d'Hippocrate sont tellement célèbres, depuis long-temps, que, d'après *Suidas*, les anciens les regardoient comme s'élevant au-dessus de l'esprit humain, ὑπερβαλλοῦσι τὴν συνέσιν, et qui jouissent encore maintenant d'une égale faveur, viennent de recevoir de M. de Mercy, qui a déjà bien mérité de l'ouvrage d'Hippocrate sur les épidémies (imprimé en 1808), un nouvel éclat qui honore l'un et l'autre. L'habile et laborieux auteur a consulté plus de trente manuscrits de la bibliothèque du Roi; ce qui a contribué beaucoup à la bonté du texte. La bibliothèque de Fabricius (*bibliotheca græca*), même depuis l'édition du laborieux *Harles*, pourroit profiter de maintes

---

(1) Gazette de Goëttingue, 1814, page 1840.

corrections qui se trouvent dans cette édition. Ce n'est que rarement que l'auteur a consulté les étrangers, à l'exception des anglais, ce qui n'est pas tout à fait à l'avantage de celui-ci. Dans la deuxième section, n. 23. M. de Mercy adopte (ἐν εἴκοσιν ἡμέρησι, au lieu de ἐν τεσσαρεσκαίδεκα ἡμέρησι.) Les mêmes changemens ont lieu dans la section IV, n. 36, et sections VI et VII, 7, 17, 37, 58, 61, 71 ; sur lesquels l'auteur s'explique dans sa préface. La table des matières est celle si connue de Verhoofd. L'érudition, la connoissance de la langue grecque et un jugement sain, rendent l'auteur et l'édition recommandables.

Pronostics d'Hippocrate, par M. de Mercy (1).

Nous voyons avec plaisir que l'auteur s'occupe de la traduction des œuvres du père de la médecine, et nous nous félicitons que cette entreprise ait été faite par des mains si habiles. Ayant publié il y a trois ans la traduction des Aphorismes, accompagnée de notes critiques, l'auteur continue son travail d'après la même méthode ; et, en suivant le même plan, il fait paroître le livre des Pronostics et les deux livres des Prorrhétics, qui, après les Aphorismes, sont les meilleurs ouvrages du philosophe de Cos. Pour la traduction des Pronostics, M. de Mercy s'est servi de l'excellente édition de Bosquillon ; et pour les Prorrhétics, de celle de Vanderlinden. D'après le conseil de M. Coray, le

---

(1) Gazette de Gottingue 1814. pag. 1992.

dialecte

dialecte ionien a été introduit dans tout l'ouvrage. La traduction est facile et ne fait pas apercevoir tout le travail qu'elle a dû coûter à l'auteur. Les analyses lui ont en outre parfaitement réussi : mais nous avons à regretter qu'il n'ait pas fait usage des ouvrages de la littérature allemande.

L'auteur a collationné dix-neuf manuscrits pour les Pronostics et huit pour les Prorrhétics. Nous sommes, au reste, entièrement d'accord avec M. Bosquillon, quand il dit, que le texte et le sens d'Hippocrate, ont beaucoup gagné par les savans travaux de M. de Mercy ; et nous l'engageons beaucoup à continuer et à achever l'ouvrage estimable qu'il a si bien commencé (1).

Pronostics de Cos, par M. de Mercy (2).

L'auteur, déjà avantageusement connu à nos lecteurs par ses traductions du père de la médecine (*Voy.* gaz. littér., p. 1840 et 1992), ne cesse pas, au grand plaisir des amis d'Hippocrate, de gagner sur ce champ de nouveaux lauriers. Une nouvelle preuve est l'ouvrage annoncé, qui ne doit pas être confondu avec celui des Prorrhétics dont nous avons parlé (en 1814, p. 1992) ; car il y en a deux parmi les œuvres d'Hippocrate qui portent le titre de προγνοστικὸν et προγνώσεις κοαχαί ; et c'est le dernier dont il est question ici. Dans sa préface, l'auteur insiste beaucoup, et avec raison,

---

(1) Il seroit impardonnable d'abandonner un ouvrage que les étangers eux-mêmes ont recommandé à l'attention publique et à la protection du gouvernement.

(2) Gazette de Goëttingue 1818.

sur le temps de deux ou trois ans, pour prouver qu'il ne suffit pas, pour former de bons médecins, comme quelques-uns le croient; et il maintient que la lecture et l'étude des ouvrages d'Hippocrate doivent être reprises avec zèle pour y apprendre l'art observateur.

Il parle ensuite en connoisseur des traductions latines et françoises, où nous ne regrettons rien de plus que tout ce qu'ont fait pour Hippocrate les savans distingués de l'Allemagne, qui étoient aussi des critiques instruits; surtout *Gruner* et *Grimm*, lui sont restés entièrement inconnus. Ses observations et son travail n'auroient pu que gagner par la connoissance de ces auteurs (1) comme M. Coray (2) l'affirmera, connois-

(1) Mon intention n'a point été de faire un travail purement philologique; mais, de me borner strictement pour l'intelligence du texte, à la comparaison des manuscrits tels que nous les avons à la Bibliothèque du Roi, que je dois supposer avoir donné naissance aux commentaires et aux leçons des scholiastes grecs; j'ai donc voulu remonter à la source : d'ailleurs, dans mes notes latines sur les Pronostics de Cos, j'ai comparé tous les auteurs françois et anglois; il est facile de s'en convaincre par la lecture des notes. Ce travail, très-fastidieux, m'a coûté beaucoup de peine et de temps, sans que je fusse convaincu, que mon premier plan pût y gagner beaucoup : sans doute, je n'aurois pu que m'instruire, en mettant à contribution les doctes veilles des savans de tous les pays, et plus particulièrement des docteurs allemands, dont l'érudition est si profonde; mais, le temps me presse, et je désirois donner de suite, et en quelques livres, la collection des œuvres légitimes du père de la médecine, afin de faire mieux goûter sa doctrine.

(2) M. le docteur Coray, a pu concevoir le projet de consulter les savans de tous les pays, seulement pour la traduction du Traité des airs des eaux et des lieux; mais, moi, j'avois à cœur de rétablir, par des commentaires, la doctrine pure qui nous a été transmise par le père de la médecine; si j'ai réussi, voilà mon excuse.

sant notre littérature. Comme il lui paroît très-justement que le texte mérite encore beaucoup de critique et d'attention pour être rétabli autant que possible, il n'a rien négligé pour collationner les manuscrits dont il donne le détail dans sa dissertation sur les manuscrits. Il en a trouvé huit dans la bibliothèque du Roi, dont il regarde comme le meilleur celui coté n. 2140, A. qu'il suppose être du douzième siècle de notre ère. Les notes critiques qu'il a ajoutées méritent autant de considération que ses observations sur les Pronostics, et il conclut que si cet ouvrage n'est pas d'Hippocrate même, il lui a au moins servi pour texte. L'analyse a été faite par l'auteur, d'après Duret, dont les explications sont regardées comme un chef-d'œuvre; surtout l'analyse des chapitres, p. 414 et suivantes, est claire et très-propre au sujet.

La traduction françoise se trouve en regard du texte de 649 paragraphes; des pages 319 à 414. Suivent les *notæ in varias lectiones et in textum.* Le même auteur fit imprimer en 1817, dans le même format, la nouvelle traduction.

Je suis trop heureux de saisir cette occasion de témoigner toute ma reconnoissance aux universités qui m'ont fait l'honneur de m'accorder une distinction d'autant plus honorable qu'elle est impartiale, et qu'elle me donne l'espérance de profiter des conseils de la critique, et de joindre aux travaux que j'ai entrepris les recherches des savans étrangers, dont je m'efforcerai toujours de mériter l'estime et la bienveillance.

Je m'abstiens de citer les rapports encore plus favorables de la Gazette littéraire de Goëttingue, relativement à la traduction des premier et troisième livres des Épidémies, des Traités du Régime dans les Maladies aiguës, et des airs, des eaux et des lieux, d'Hippocrate ; je n'ai pas cru devoir passer sous silence le suffrage des universités dont la vénération pour la doctrine d'Hippocrate, a été le principal motif de l'honorable accueil qui m'a été accordé : d'où est résulté la nécessité de consacrer dans la république des lettres le service rendu à la médecine, par la nouvelle édition et la traduction complète des Œuvres d'Hippocrate. Peut-être me pardonnera-t-on cet aveu, afin qu'on ne m'accuse pas de vouloir tirer vanité des éloges qui appartiennent à notre illustre auteur :

Soli Deo honor et gloria.

Propter eruditionis copiam et elegantiam
Hippocraticorum operum editionibus eximiæ declaratam
Et insignia in Rempublicam litterariam merita
Universitatis litterarum Ienensis
Sodalis Honorarius
Cooptatus
In ejusque rei fidem ac monimentum
Publica hæc tabula
Senatus auctoritate ipsi decreta
Signo academico munita et prorectoris manu subscripta est.

Ienæ calendis Novembribus A. C. MDCCCXVIII.

Jo. Henr. VOIGT,
h. t. prorector.

Ob magna, quæ singulari operum Hippocraticorum studio, et librorum ejus eximiis
Editionibus sibi comparavit, merita
Universitati litterarum Lipsiensi
Ejusque civibus
Honoris causa adscriptus est
In cujus rei publicum documentum
Hæ tabulæ sunt propositæ
In Univ. litt. Lips. Domin. XXI. P. Fest. Trinit. A. C. MDCCCXVIII.

Quod felix faustumque fortunatumque sit

Societas Latina Ienensis,

Ob ingenii doctrinæque elegantiam

Et præclara in Rempublicam litterariam merita

Liberis omnium suffragiis electum

Sociorum Honorariorum numero adscripsit,

Ejusque cooptationis has litteras testes

Quibus impressum est sigillum Societatis

Promulgavit.

Ienæ mense Decembre anni A. S. N. CIↃ IↃ CCXVIII. *a societate condita* LXXXIIII.

'illeroi. Ce jour j'employai à me parer toute
)quetterie d'une petite maîtresse, je ne sais
ne si je ne mis pas du rouge. Qui m'eût vu
, poudré, exhalant l'ambre et le musc, et
hant à peine la terre du bout des pieds,
t pris plutôt pour un homme à bonnes
nes, ou un marquis à grands airs, que pour
olliciteur. Je n'avais pas oublié la carte de
seigneur, talisman précieux à la vue du-
je vis les antichambres s'ouvrir, les valets
liner, et la foule étonnée se ranger en haie
non passage. Ainsi triomphant, j'entrai chez
Excellence. Monseigneur remit lui-même
nversation sur mon oncle, et souhaita con-
e pourquoi je l'avais quitté. Je lui expli-
les motifs qui avaient amené mon éloi-
nent du presbytère, et je vis avec plaisir
le ministre, sans blâmer M. Léonard, me
it deviner sur sa figure que la punition lui
issait trop sévère. Ensuite il m'interrogea
ce que j'étais venu faire à Paris; je lui ré-
lis que mon voyage dans la capitale n'avait
que le résultat d'événemens et d'aventures
je n'oserais ennuyer Son Excellence. Un
is du ministre m'ayant ici enhardi, je
is le roman de ma vie, glissant habilement
es détails suspects, les épisodes équivoques,
'étendant avec complaisance sur chacune